



FÉDÉRATION  
CANADIENNE DES  
MUNICIPALITÉS

FEDERATION  
OF CANADIAN  
MUNICIPALITIES



Government  
of Canada

Gouvernement  
du Canada



لجامعة الوطنية للبلديات التونسية  
Fédération Nationale des Communes Tunisiennes



# ÉTUDE DE LA SITUATION DE RÉFÉRENCE DU PROGRAMME PLMI CAS DES CONSEILLÈRES



---

# ÉTUDE DE LA SITUATION DE RÉFÉRENCE DU PROGRAMME PLMI CAS DES CONSEILLÈRES

---



# SOMMAIRE

I. Introduction	11
I.1. Méthodologie et déroulement de l'étude	11
I.2. Population étudiée	12
I.3. Représentativité de l'échantillon et extrapolation des résultats	15
II. Profil des conseillères	17
II.1. Profil socio-démographique	17
II.2. Situation avant élection	21
II.2.1. Rapport à la vie associative	23
II.2.2. Rapport à la vie politique	26
II.2.3. Promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes	32
II.2.4. Maîtrise des fonctions au sein des conseils municipaux	38
III. Être mairesse : atouts et difficultés	43
III.1. Principaux défis relevés	43
III.1.1. Pendant la campagne électorale	43
III.1.2. Après les élections	46
IV. Impact de la nouvelle fonction	52
IV.1. Formation et développement des compétences	52
IV.2. Position dans la société	53
IV.3. Vie personnelle et vie professionnelle	54
IV.4. Satisfaction par rapport à l'expérience vécue	55
V. Perspectives et recommandations	57
V.1. Création d'un réseau des femmes élues locales	57
V.2. Mises à jour légales	57
VI. Conclusion	59



# LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Répartition des conseiller(e)s interviewé(e)s selon la région	12
Figure 2 : Répartition des conseillères/conseillers interviewées selon le gouvernorat	13
Figure 3: Répartition des interviewé(e)s selon le sexe	14
Figure 4: Répartition des interviewé(e)s selon la région et le sexe	14
Figure 5: Répartition des interviewé(e)s selon la fonction au sein du conseil	15
Figure 6: Tranches d'âge des élu(e)s interviewé(e)s	17
Figure 7 : Tranches d'âge des élues interviewées selon la région	17
Figure 8: Niveau d'instruction des conseillères interviewées	18
Figure 9: Niveau d'instruction des conseillères interviewées selon la région	19
Figure 10: Activité des conseillères avant l'élection au poste de mairesse	19
Figure 11: Activités des conseillères avant l'élection au poste de mairesse selon la région	20
Figure 12: Secteurs d'activité des élues avant élection	20
Figure 13 : Expériences antérieures aux élections dans la vie associative et la vie politique selon la région	22
Figure 14 : Expériences antérieures aux élections dans la vie associative et la vie politique selon la tranche d'âge	22
Figure 15 : Relation avec le monde associatif avant élection	23
Figure 16 : Relation avec le monde associatif avant élection selon la région	24
Figure 17 : Expérience dans le monde associatif avant élection	24
Figure 18 : Conseillères occupant des postes de prise de décision au sein d'une association	24
Figure 19 : Fréquence de participation aux actions organisées par les associations	25
Figure 20 : Degré d'implication dans l'organisation des actions des associations	25
Figure 21 : Degré d'implication dans la prise de décision au sein de l'association	26
Figure 22 : Relation avec le monde politique avant élection	26
Figure 23 : Relation avec le monde politique avant élection selon la région	27
Figure 24 : Activité dans la vie politique : un choix personnel des Elues ?	27
Figure 25 : Hommes membres de la famille actifs dans un parti politique	28
Figure 26 : Hommes membres de la famille actifs dans un parti politique ayant encouragé les conseillères à rejoindre leurs partis	28
Figure 27 : Femmes membres de la famille actives dans un parti politique	28

Figure 28 : Femmes membres de la famille actives dans un parti politique ayant encouragé les conseillères à rejoindre leurs partis	28
Figure 29 : Fréquence de participation aux actions organisées par le parti politique	29
Figure 30 : Degré d'implication dans l'organisation des actions du parti politique	29
Figure 31 : Niveau d'implication dans la prise de décision au sein du parti politique	30
Figure 32 : Occupation de postes de décision au sein des partis politiques	30
Figure 33 : Occupation de postes de décision au sein des partis politiques selon les régions	31
Figure 34 : Niveau de prise de décision au sein du parti politique	31
Figure 35 : Participation à la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes en matière d'accès aux postes de décision	32
Figure 36 : Participation à la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes en matière d'accès aux postes de décision selon la région	32
Figure 37 : Participation à la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans la vie économique	33
Figure 38 : Participation à la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans la vie économique selon la région	33
Figure 39 : Participation à la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans la vie publique	34
Figure 40 : Participation à la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans la vie publique selon la région	34
Figure 41 : Participation à la sensibilisation pour la lutte contre la violence basée sur le genre	34
Figure 42 : Participation à la sensibilisation pour la lutte contre la violence basée sur le genre selon la région	35
Figure 43 : Participation à la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes en matière d'accès aux postes de décision selon les expériences passées avant l'élection : Les élues	36
Figure 44 : Participation à la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes en matière d'accès aux postes de décision selon les expériences passées avant l'élection : Les élus	36
Figure 45 : Participation à la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans la vie économique selon les expériences passées avant l'élection : Les élues	36
Figure 46 : Participation à la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans la vie économique selon les expériences passées avant l'élection : Les élus	37
Figure 47 : Participation à la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans la vie publique selon les expériences passées avant l'élection : Les élues	37
Figure 48 : Participation à la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans la vie publique selon les expériences passées avant l'élection : Les élus	37

Figure 49 : Participation à la sensibilisation pour la lutte contre la violence basée sur le genre selon les expériences passées avant l'élection : les élues	38
Figure 50: Participation à la sensibilisation pour la lutte contre la violence basée sur le genre selon les expériences passées avant l'élection : les élus	38
Figure 51 : Appréciation de la maîtrise de sa maîtrise des règles de gestion administrative à l'échelle de la municipalité	39
Figure 52 : Niveau moyen de maîtrise des règles de gestion administrative à l'échelle de la municipalité selon les régions	39
Figure 53 : Appréciation de la maîtrise des lois régissant le travail au sein des collectivités locales	40
Figure 54 : Appréciation de la maîtrise des lois régissant le travail au sein des collectivités locales selon les régions	40
Figure 55 : Participation à des formations sur les responsabilités relatives à la gouvernance locale avant les élections	41
Figure 56 : Participation à des formations sur les responsabilités relatives à la gouvernance locale avant les élections selon les régions	41
Figure 57 : Perception de l'utilité des formations dont ont bénéficiés les conseillères	42
Figure 58 : Niveau moyen d'utilité des formations selon les régions	42
Figure 59 : Difficultés rencontrées pendant la campagne électorale	43
Figure 60 : Difficultés rencontrées pendant la campagne électorale selon la région	44
Figure 61 : Violences subies pendant la campagne électorale	44
Figure 62 : Violences subies pendant la campagne électorale selon la région	45
Figure 63 : Nature des violences subies durant la campagne électorale	45
Figure 64 : Difficultés rencontrées après les élections	46
Figure 65 : Difficultés rencontrées après les élections selon la région	46
Figure 66 : Difficultés à exercer les fonctions et responsabilités au sein du conseil	47
Figure 67 : Répartition des Difficultés à exercer les fonctions et responsabilités au sein du conseil selon la fonction	47
Figure 68 : Difficultés dans la relation avec les autres membres du conseil du sexe opposé	48
Figure 69 : Répartition des difficultés dans la relation avec les autres membres du conseil du sexe opposé selon la fonction	48
Figure 70 : Difficultés dans l'exercice de mes fonctions avec les citoyens	49
Figure 71: Répartition des difficultés dans l'exercice de mes fonctions avec les citoyens selon la fonction	49
Figure 72: Difficultés liées au genre dans l'exercice de mes fonctions avec les citoyens	49

Figure 73: Pensez-vous avoir été victime de discrimination basée sur le genre dans la répartition des fonctions au sein du conseil municipal?	50
Figure 74: Répartition de la perception de discrimination basée sur le genre dans la répartition des fonctions au sein du conseil municipal	50
Figure 75 : Participation à des formations après avoir été élue mairesse	51
Figure 76 : Participation à des formations après avoir été élue mairesse selon la région	52
Figure 77 : Impact sur la perception de l'entourage proche après élection	52
Figure 78 : Impact sur la perception de l'entourage élargi après élection	53
Figure 79 : Impact sur la perception des membres des associations et/ou du parti politique après élection	53
Figure 80 : Impact sur la vie personnelle après élection	54
Figure 81 : Impact sur la vie professionnelle après élection	54
Figure 82 : Satisfaction par rapport à l'expérience vécue en tant que mairesse	55
Figure 83 : Satisfaction par rapport à l'expérience vécue en tant qu'élue locale	55
Figure 84: Niveau moyen de satisfaction par rapport à l'expérience vécue en tant qu'élue locale selon la région	56
Figure 85 : Niveau moyen de satisfaction par rapport à l'expérience vécue en tant qu'élue locale selon la fonction	56
Figure 86 : Avis par rapport à la création d'un réseau des femmes élues locales	57

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Distribution de la population et de l'échantillon selon les régions	15
Tableau 2 : Erreur selon la valeur de la proportion	26
Tableau 3 : Expériences antérieures aux élections dans la vie associative et la vie politique	21
Tableau 4 : Perception de la satisfaction et de l'utilité des formations reçues en gouvernance locale avant élection	21

# I. INTRODUCTION

Le Programme pour un leadership municipal inclusif (PLMI) en Tunisie a pour ultime objectif le renforcement de l'influence des citoyennes et des élues dans la gestion des affaires locales. L'idée du projet a été amorcée par la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et a pris forme suite à divers échanges avec des acteurs clés dans le secteur de la gouvernance locale en Tunisie tels que la Fédération nationale des villes tunisiennes (FNVT) et des instances gouvernementales.

En mars 2019, un accord de partenariat entre la FCM et le Centre international de développement pour la gouvernance locale innovante (CILG-VNG International) amorce la mise en œuvre du projet.

Le PLMI travaille au renforcement des capacités de huit communes du Nord de la Tunisie en matière de livraison de services inclusifs et sexo-spécifiques. L'accompagnement fourni vise aussi bien les conseils et administrations communales que les organisations de la société civile, en particulier les organisations de femmes. Le PLMI travaille également à l'institutionnalisation accrue, au sein de la Fédération nationale des villes tunisiennes (FNVT) et des instances gouvernementales, de l'intégration du genre dans la gestion des affaires locales.

Ces diverses interventions permettent de renforcer les capacités de plusieurs intervenants clés, de développer divers outils et de documenter certaines bonnes pratiques et leçons apprises qui pourront ensuite être partagés à l'échelle du pays.

Ce rapport s'insère dans le cadre de l'étape relative à l'étude de l'état de référence du PLMI. Il s'agit d'une étude typologique dédiée aux élues locales en Tunisie. La situation de référence a été dressée par rapport à une multitude de dimensions : Les caractéristiques socioéconomiques, le déroulement de la phase pré-électorale, l'exercice des fonctions au sein du conseil, les difficultés auxquelles font face les élues, leurs bilans de l'expérience après une année de leurs mandats et leurs recommandations.

Ce rapport devrait compléter une première étude qui a porté sur un échantillon de 45 mairesses afin d'approfondir l'analyse et de dresser un bilan exhaustif de la situation de référence du rôle des femmes élues dans la gestion des affaires locales et des difficultés et défis entravant l'exercice de leurs fonctions. Cette phase du projet permettra aussi d'identifier des champs d'action en termes de renforcement de capacité et en termes d'intégration de l'approche genre dans la gouvernance locale.

## *1.1. Méthodologie et déroulement de l'étude*

Pour répondre à ces questions de recherche, nous avons commencé à mener une étude auprès des élues locales en fonction, au mois d'octobre 2019. L'objectif initial était de travailler sur un échantillon représentatif de 400 à 450 élues femmes plus un échantillon de contrôle de 150 élus hommes afin de pouvoir dégager tout biais lié au genre. La première stratégie adoptée pour l'administration du questionnaire était les appels téléphoniques grâce à la base de contacts fournie par le PLMI sur 1600 membres des conseils municipaux à travers toute la Tunisie. Afin de maximiser le nombre de répondants et pallier la baisse du taux de réponses aux appels téléphoniques, nous avons décidé de distribuer le questionnaire sous forme web aux membres des conseils locaux en Tunisie à travers leurs emails disponibles dans la base de contacts (1600 membres) ou à travers la dissémination du lien du questionnaire dans les réseaux sociaux à travers la FNVT.

Au bout de plus de 3 mois de collecte de données, 264 questionnaires ont été totalement ou partiellement remplis, par 152 femmes et 112 hommes.

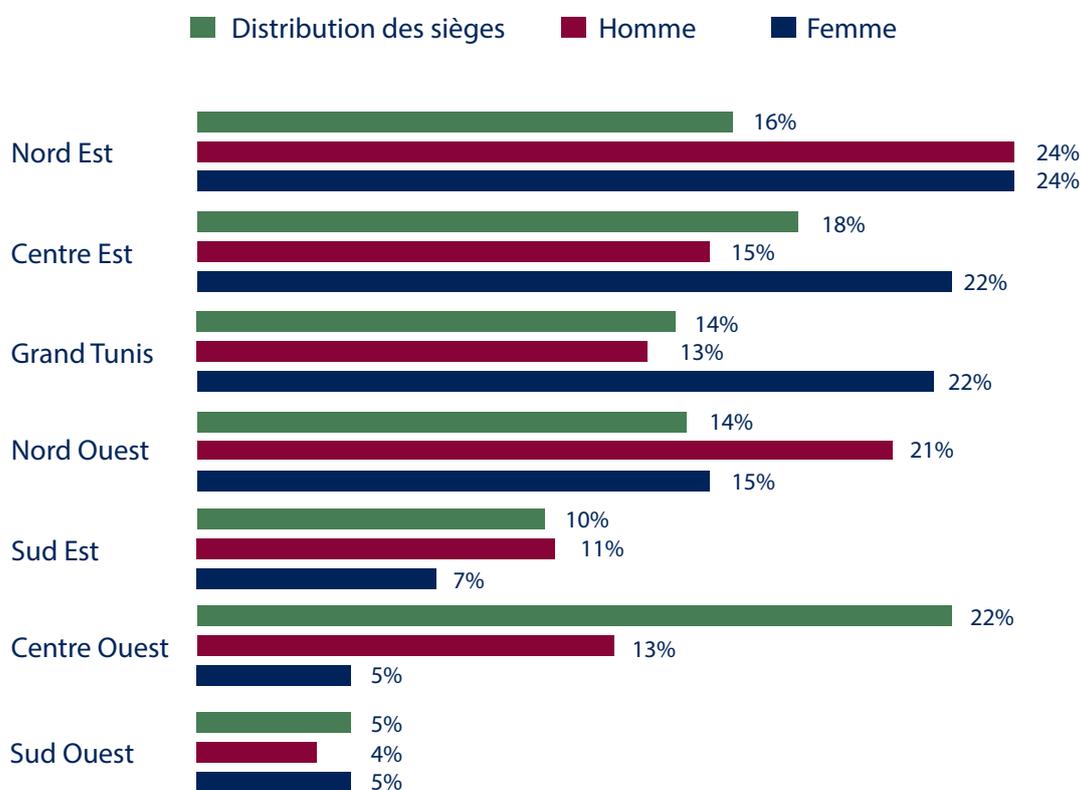
## 1.2. Population étudiée

Rappelons que selon les résultats de l'ISIE, le nombre de conseillères municipales sur l'ensemble du territoire tunisien s'élève à 3390<sup>1</sup>.

Les résultats de l'enquête montrent que l'échantillon est réparti sur les différentes régions de la Tunisie d'une manière représentative (Figure 1). En effet, un quart (24.3%) des interviewées sont conseillères de communes des régions du Nord-Est, (22.4%) du Centre-Est, (21.7%) du Grand-Tunis.

Concernant la répartition des interviewées selon les gouvernorats, la Figure 2 montre que les gouvernorats de Nabeul, Bizerte, Ben Arous, Jendouba et Sousse comptent relativement plus de conseillères/conseillers dans l'échantillon interviewé (avec plus de 15 conseillères/conseillers de chaque gouvernorat) et totalisent plus de 46% des conseillères/conseillers interviewés. Par contre, les gouvernorats de Sidi Bouzid, Kébili et l'Ariana sont les moins représentés.

**Figure 1 : Répartition des conseiller(e)s interviewé(e)s selon la région**

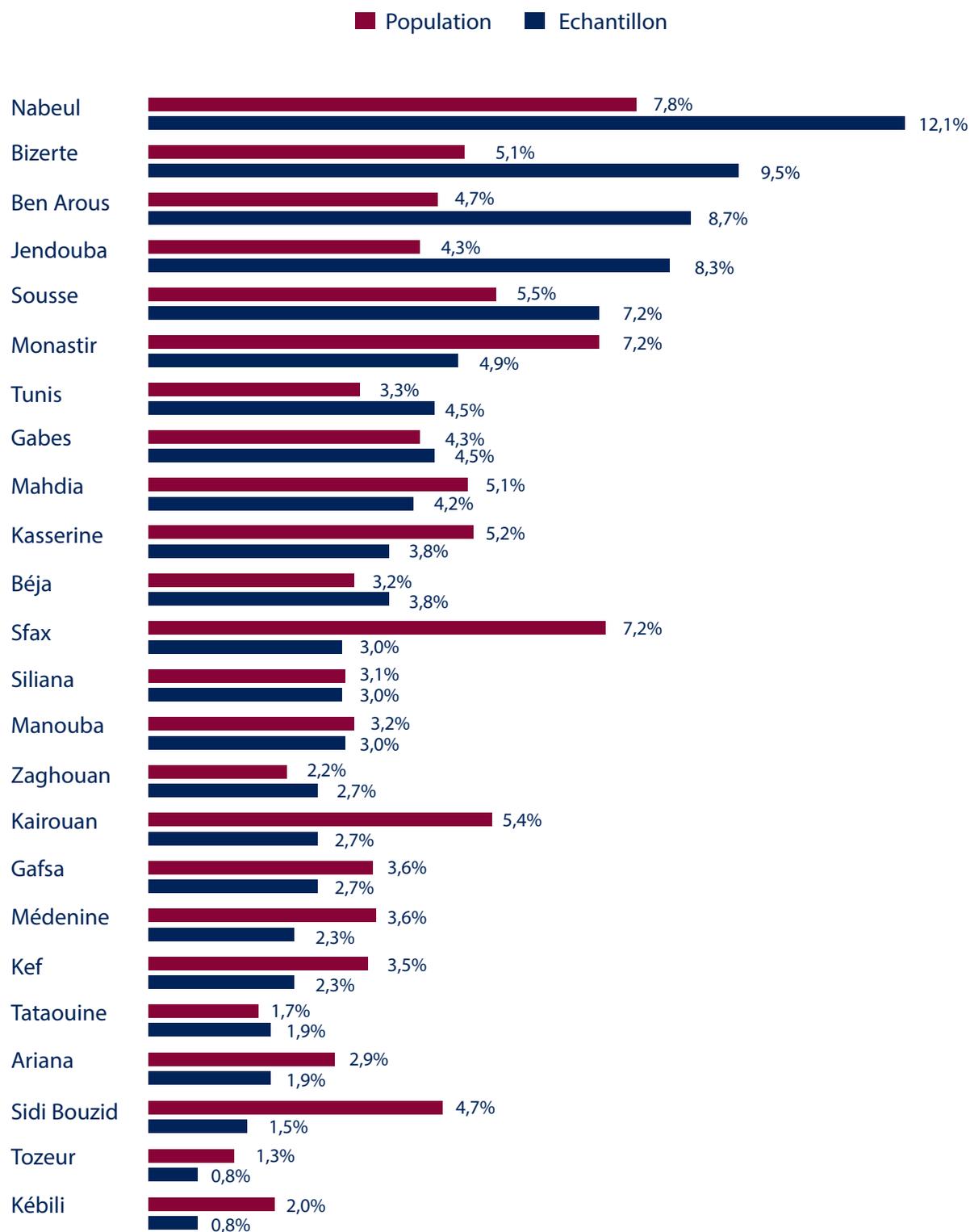


Nombre d'observations : 153 femmes et 112 hommes

1- Il s'agit du nombre de conseillères après les élections de 2018 en ne tenant pas compte des élections partielles locales survenues après cette date après la dissolution de certains conseils.

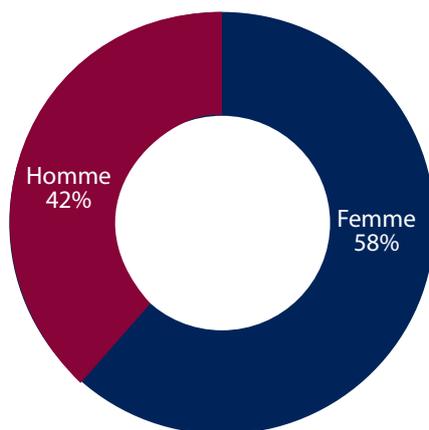
**Figure 2 : Répartition des conseillères/conseillers interviewés selon le gouvernorat**

**Nombre d'observations : 264**



L'échantillon comprend 58% de conseillères et 42% de conseillers. Il est à noter que le groupe des conseillers est considéré comme un groupe de contrôle afin d'isoler tout effet sexo-spécifique.

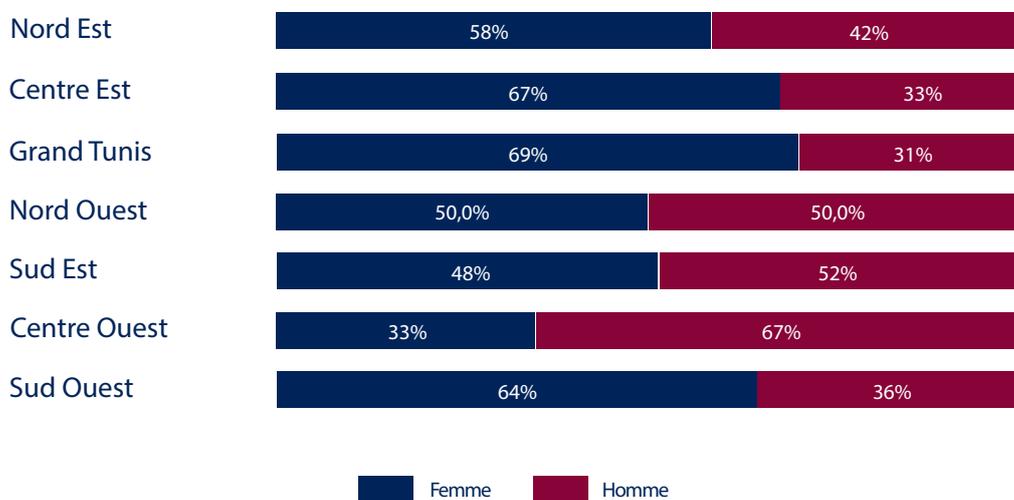
**Figure 3: Répartition des interviewé(e)s selon le sexe**



Nombre d'observations : 264

Comme le montre la Figure3, dans toutes les régions, l'échantillon des conseillères est plus grand sauf pour le Nord-Ouest (égalité), le Sud-Est (48% de femmes) et le Centre-Ouest (33% de femmes).

**Figure 4: Répartition des interviewé(e)s selon la région et le sexe**

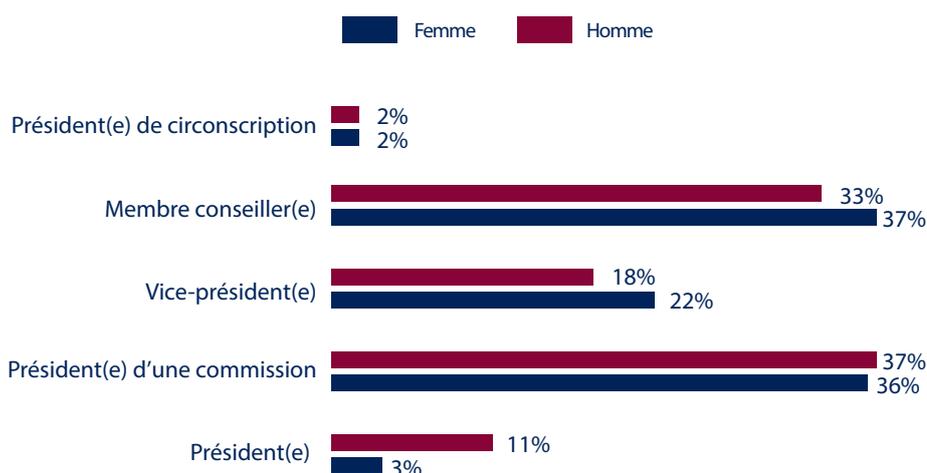


Nombre d'observations : 264

La répartition de l'échantillon selon le genre et la fonction au sein du conseil municipal (Figure4) montre qu'il n'existe pas de différence significative entre les conseillères et les conseillers hormis pour le sous-groupe des présidents de conseils. En effet, pour 2 conseillères ayant répondu au questionnaire, il y a 12 maires<sup>2</sup>.

2 - La question de représentativité sera traitée dans le cadre de la section I.3.

**Figure 5: Répartition des interviewé(e)s selon la fonction au sein du conseil**



Nombre d'observations : 152 femmes et 112 hommes

### 1.3. Représentativité de l'échantillon et extrapolation des résultats.

Comme il a été mentionné ci-dessus, l'échantillon à la base de ce rapport concerne n = 152 conseillères sur les N = 3390 conseillères en Tunisie. Deux questions statistiques sont à soulever afin de garantir la robustesse des résultats avancés tout au long du rapport :

- Est-ce que l'échantillon est représentatif ?
- Quelle est la marge d'erreur si on souhaite extrapoler les résultats ?

#### Représentativité :

Nous avons analysé la question de la représentativité sur la base d'une population stratifiée par région. Le Tableau 1 donne la distribution des observations au niveau de la population totale ainsi qu'au niveau de l'échantillon d'étude.

**Tableau 1 : Distribution de la population et de l'échantillon selon les régions**

RÉGIONS	Nombre d'observations		Taux de sondage	Contribution de chaque région dans le total	
	Population	Echantillon		Population	Echantillon
Grand Tunis	161	33	20.4%	21.7%	13.4%
Nord Est	755	37	4.9%	24.3%	24.1%
Nord Ouest	352	23	6.5%	15.1%	20.5%
Centre Est	487	34	7.0%	22.4%	15.2%
Centre Ouest	490	7	1.4%	4.6%	12.5%
Sud Est	605	11	1.8%	7.2%	10.7%
Sud Ouest	539	7	1.3%	4.6%	3.6%
<b>Total</b>	<b>3390</b>	<b>152</b>	<b>4.5%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Il importe de préciser à ce niveau que l'échantillon n'est pas exhaustif.

#### **Taux de sondage = Taille de l'échantillon/Taille de la population**

Afin de s'assurer de la représentativité de l'échantillon, le test de Khi-deux a été effectué. Ce test est basé sur la différence entre le nombre d'observations retenues dans l'échantillon dans chaque strate ( $n_i$ ) avec la proportion réellement observée dans la population ( $N_i$ ).

La statistique du test est de 37.14 ce qui implique que l'échantillon est non représentatif des régions à 5% de risque. Toutefois, des tests de comparaison des résultats obtenus à partir de l'échantillon de base et des échantillons redressés afin de représenter les régions n'ont pas montré de différences significatives. Ces mêmes tests par simulations ont été effectués à la base de la stratification à partir des fonctions au sein du conseil (Cf. Figure4) ont montré aussi qu'utiliser l'échantillon de base ou un échantillon redressé n'aboutirait pas à un biais significatif.

#### **Marge d'erreur**

L'échantillon tiré permet d'extrapoler les résultats à une marge d'erreur très satisfaisante. En effet, les calculs montrent qu'à un niveau de confiance de 95%, la marge d'erreur des proportions (les pourcentages) varie de 4.8% à 8% (Tableau 2).

**Tableau 2 : Erreur selon la valeur de la proportion**

<b>Proportion</b>	<b>Erreur</b>
0.5	7.95%
0.6 (0.4)	7.79%
0.7 (0.3)	7.29%
0.8 (0.2)	6.36%
0.9 (0.1)	4.77%

En conclusion, l'échantillon retenu est un échantillon assez représentatif mais toutefois, des opérations de redressement ont été effectuées afin de tirer les conclusions d'une manière robuste.

## II. PROFIL DES ELU(E)S

### II.1. Profil sociodémographique

D’abord, force est de constater qu’une conseillère sur quatre (24%) est âgée de moins de 34 ans et que les conseillères âgées de 35 à 55 ans représentent près de 50% des interviewés, alors que celles âgées de plus de 55 ans représentent 21.7% des interviewés (Figure 5).

Ce constat met aussi en évidence une certaine disparité entre les régions par rapport à la proportion des jeunes parmi les conseillères interviewées. En effet, comme le montre la Figure 6, les conseillères âgées de moins de 34 ans sont relativement plus présentes dans les régions du Centre Ouest, du Grand Tunis et du Sud Est, où elles représentent respectivement 48%, 44% et 44% des conseillères interviewées dans ces régions.

Remarquons aussi que les régions du Grand Tunis et du Centre Est comptent relativement plus de conseillères âgées de plus de 55 ans que les autres régions (11% et 15% respectivement).

Figure 6: Tranches d’âge des élu(e)s interviewé(e)s

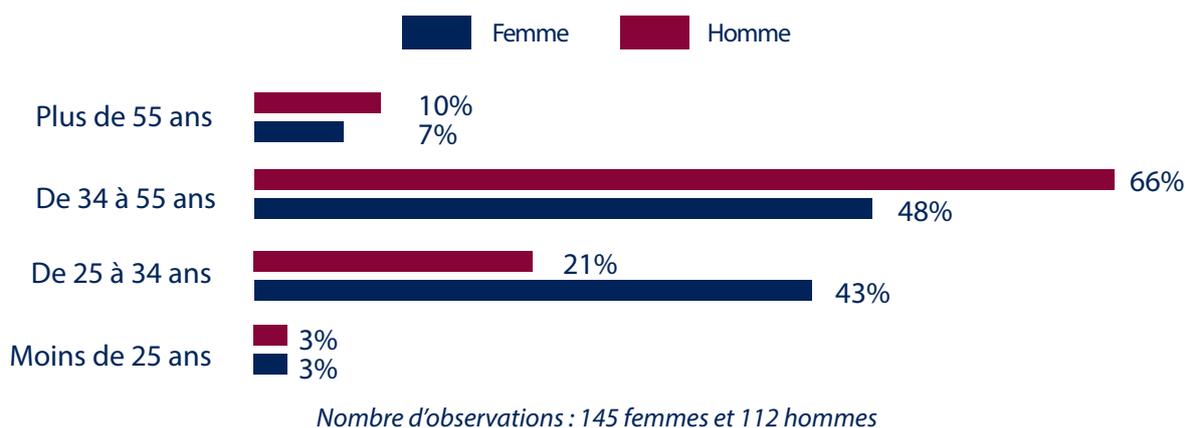
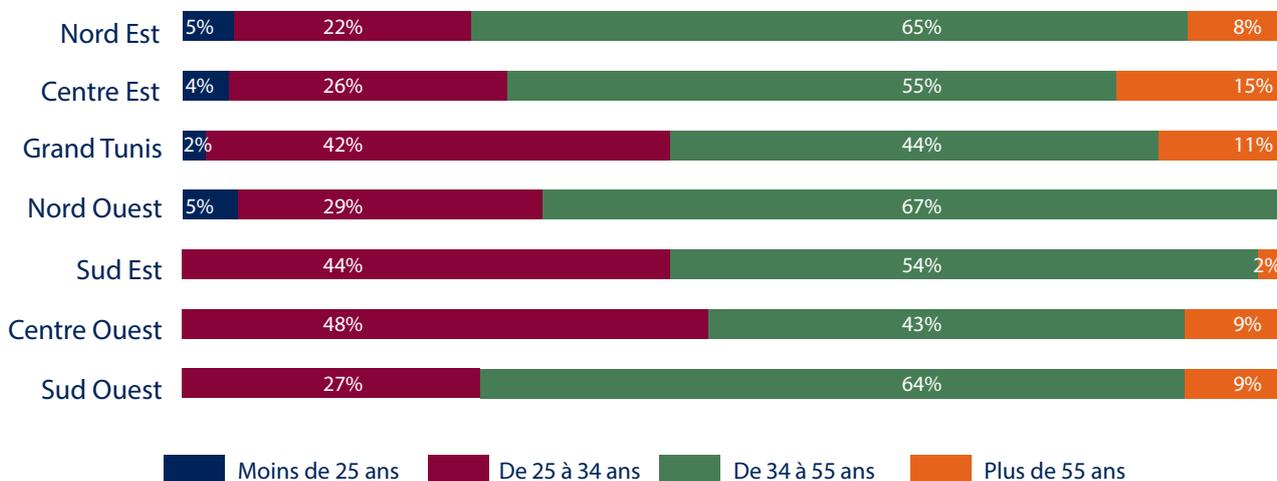


Figure 7 : Tranches d’âge des élues interviewées selon la région

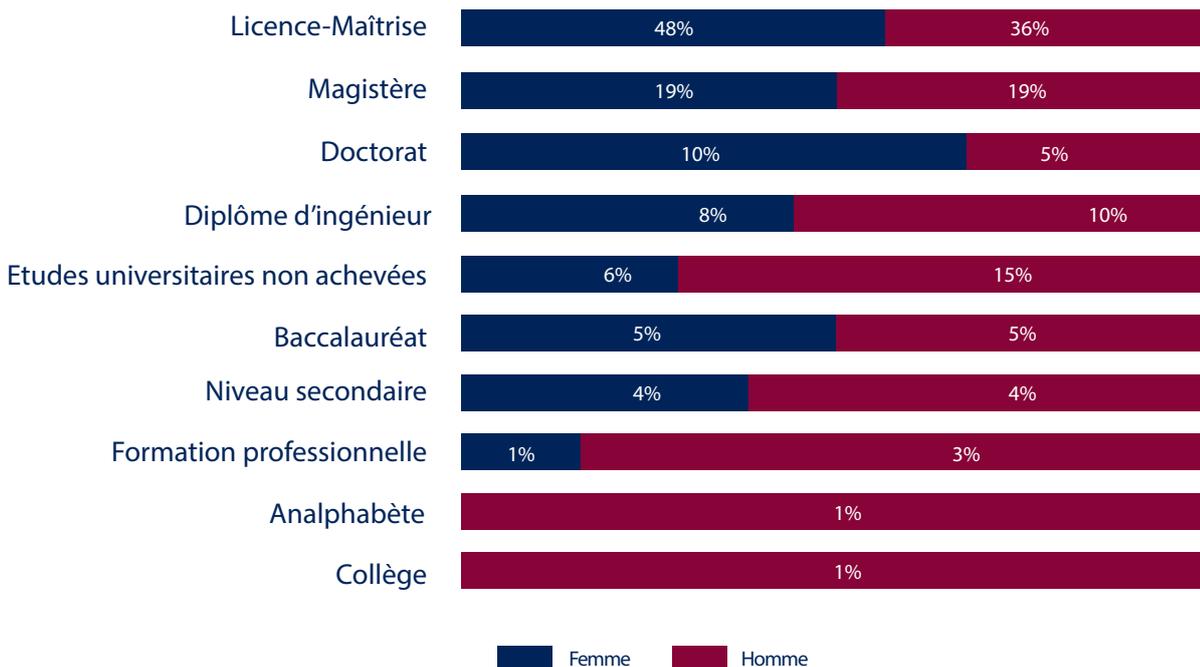


Nombre d'observations : 257

Par ailleurs, en ce qui concerne le niveau d’instruction, les résultats de l’enquête montrent que la majorité des conseillères interviewées (90.3%) ont un niveau d’instruction universitaire, alors que 6% seulement n’ont pas achevé leurs études universitaires (Figure 7). Notons que dans cette même catégorie, seulement 70% des élus interviewés ont un diplôme universitaire.

Remarquons que les conseillères détenant des diplômes de Licence ou de Maîtrise représentent relativement la plus grande proportion (48%), suivies des conseillères détenant des diplômes de Master, alors que 10% sont docteurs et 8% sont ingénieures.

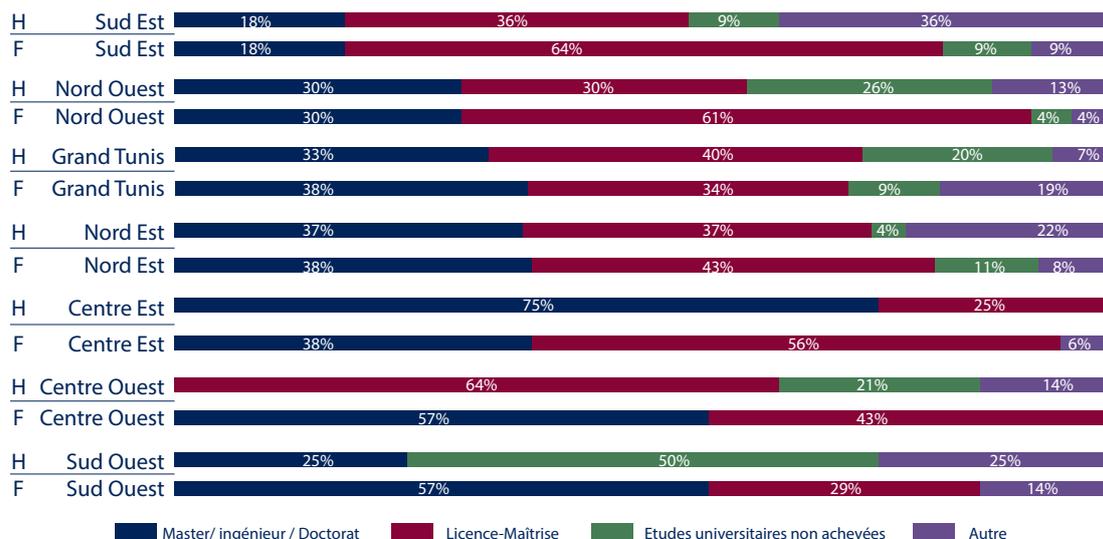
**Figure 4: Répartition des interviewé(e)s selon la région et le sexe**



151 femmes, 110 hommes

La Figure 9 met en évidence une disparité entre les régions selon le niveau d’instruction des conseillères interviewées. En effet, alors que les conseillères détenant des diplômes universitaires de haut niveau (Master, Ingénieur, Doctorat) représentent un peu moins de 60% des conseillères des communes du Sud-Ouest et du Centre-Ouest, cette proportion ne dépasse pas 18% au Sud-Est. En comparant le niveau d’instruction des répondants femmes et hommes, deux conclusions sont à mettre en exergue : le niveau d’instruction des élus est significativement plus élevé que celui des conseillers dans les régions du Sud-Ouest, du Sud Est, du centre-Ouest et du Nord-Ouest. Il est à noter que ces régions sont les régions où il y a eu le plus grand nombre de nouvelles créations de municipalités.

**Figure 9: Niveau d'instruction des conseillères interviewées selon la région**

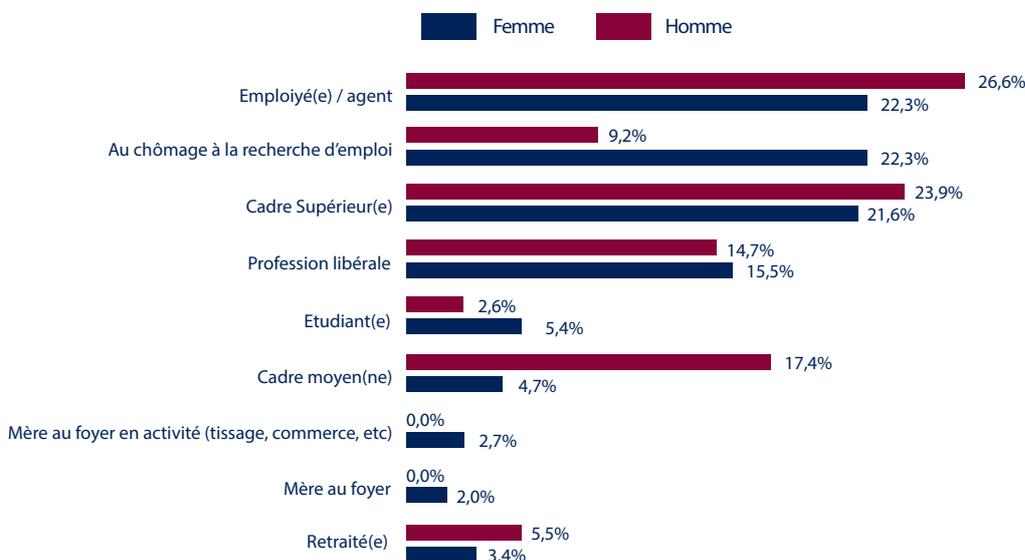


Nombre d'observations : 151 femmes et 110 hommes

En outre, force est de constater qu'une proportion relativement importante des conseillères interviewées occupaient des postes d'emploi de haut niveau, puisque plus d'une conseillère sur cinq (21.62%) était cadre supérieure, près d'un quart (22.3%) étaient cadres moyennes et 15.5% travaillaient pour leurs propres comptes. Il est aussi à noter qu'une proportion relativement importante de conseillères (22.3%) étaient au chômage ou à la recherche d'emploi avant d'être élues (Figure 10).

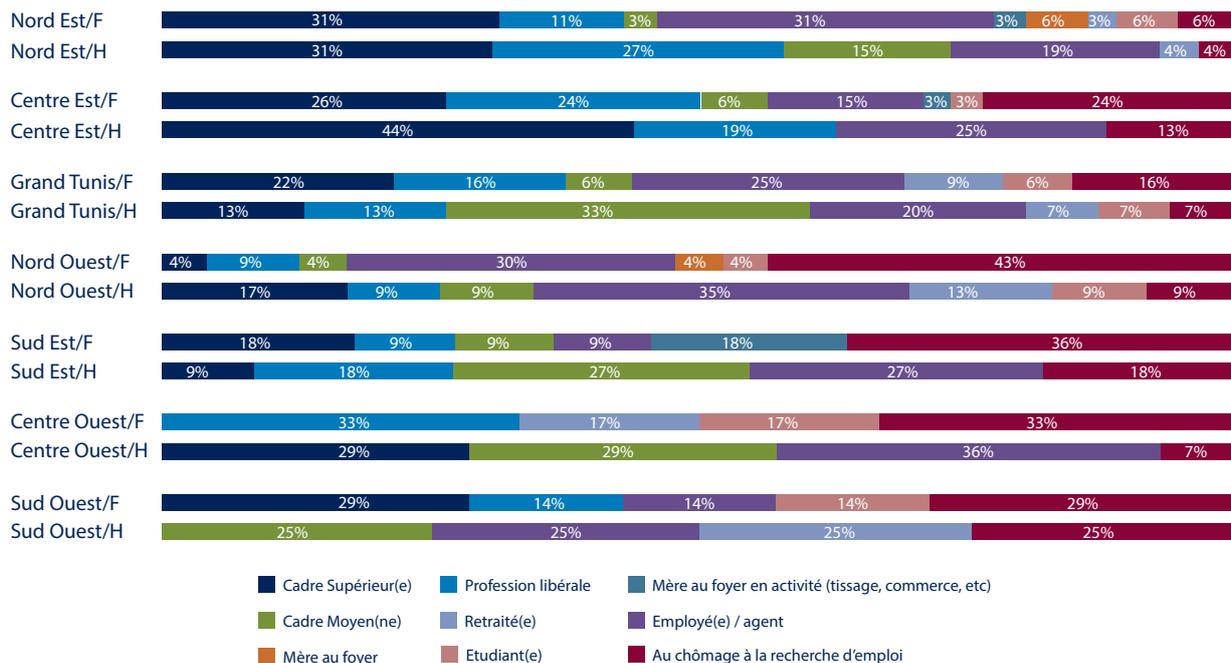
Remarquons aussi une certaine disparité entre les régions par rapport à la répartition des conseillères selon la nature de leurs activités avant d'être élues. En effet, comme le montre la Figure 10, les conseillères cadres supérieures sont relativement majoritaires parmi les conseillères des régions du Nord-Est (31%), du Sud-Ouest (29%), du Centre-Est (26%) et du Grand-Tunis (22%), alors que cette proportion ne dépasse pas 4% parmi les conseillères du Nord-Ouest et 18% dans la région du Sud-Est. Notons aussi que ces deux régions présentent les proportions relativement les plus élevées de conseillères ayant été au chômage ou à la recherche d'emploi avant leurs élections (43% et 36% respectivement).

**Figure 10: Activité des conseillères avant l'élection**



Nombre d'observations : 151 femmes et 110 hommes

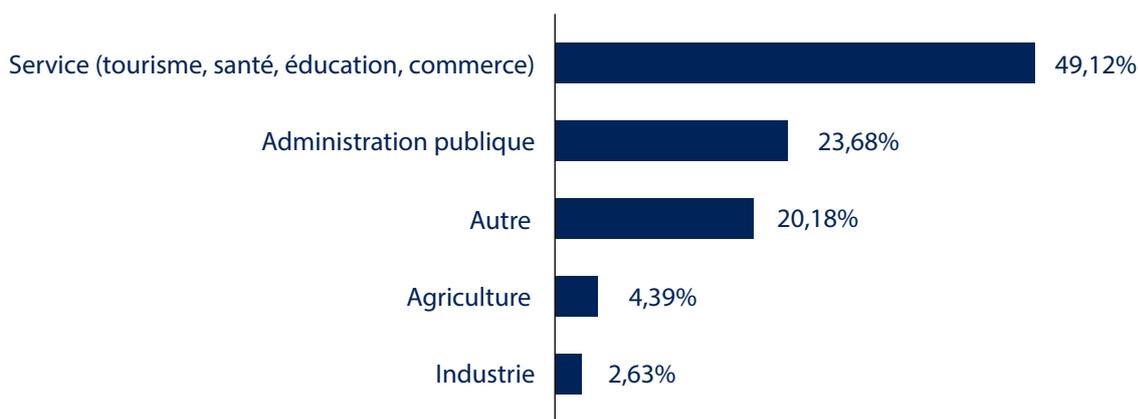
**Figure 11: Activités des conseillères avant l'élection au poste de mairesse selon la région**



Nombre d'observations : 248 femmes et 109 hommes

En ce qui concerne le secteur d'activité des conseillères avant leurs élections à ces postes, force est de constater que presque la moitié d'entre elles sont issues du secteur des services (49.12%) et presque un quart (23.68%) travaillent dans l'administration publique (Figure 9).

**Figure 12: Secteurs d'activité des élues avant élection**



Nombre d'observations : 114

En général, à travers l'analyse des profils des conseillères, les conseillères interviewées présentent des profils d'élues locales intéressants, alliant jeunesse, niveau d'instruction élevé et emploi considérable, qui pourraient être parmi les facteurs importants qui leurs ont permis d'accéder aux postes de conseillères.

## II.2. Situation avant élection

En ce qui concerne le rapport des conseillères interviewées à l'intérêt public et leurs expériences dans la vie politique ou associative, il ressort de l'étude que les élues interviewées ne sont pas toutes issues du monde associatif ou politique. En effet, comme le montre le Tableau 3, plus que 37% des élues déclarent n'avoir aucune expérience passée ni dans la vie associative ni dans la vie politique, alors que plus du quart (27,6%) d'entre elles ont été engagées aussi bien dans le monde associatif que politique.

**Tableau 3 : Expériences antérieures aux élections dans la vie associative et la vie politique : Elues femmes**

		Vie politique	
		OUI	NON
Vie associative	OUI	27.6%	28.9%
	NON	5.9%	37.5%

Nombre d'observations : 152

Notons qu'il existe une différence significative entre l'activité dans la vie associative et politique entre les élues femmes et hommes. En effet, le test du Khi-deux de comparaison des proportions confirme ce gap.

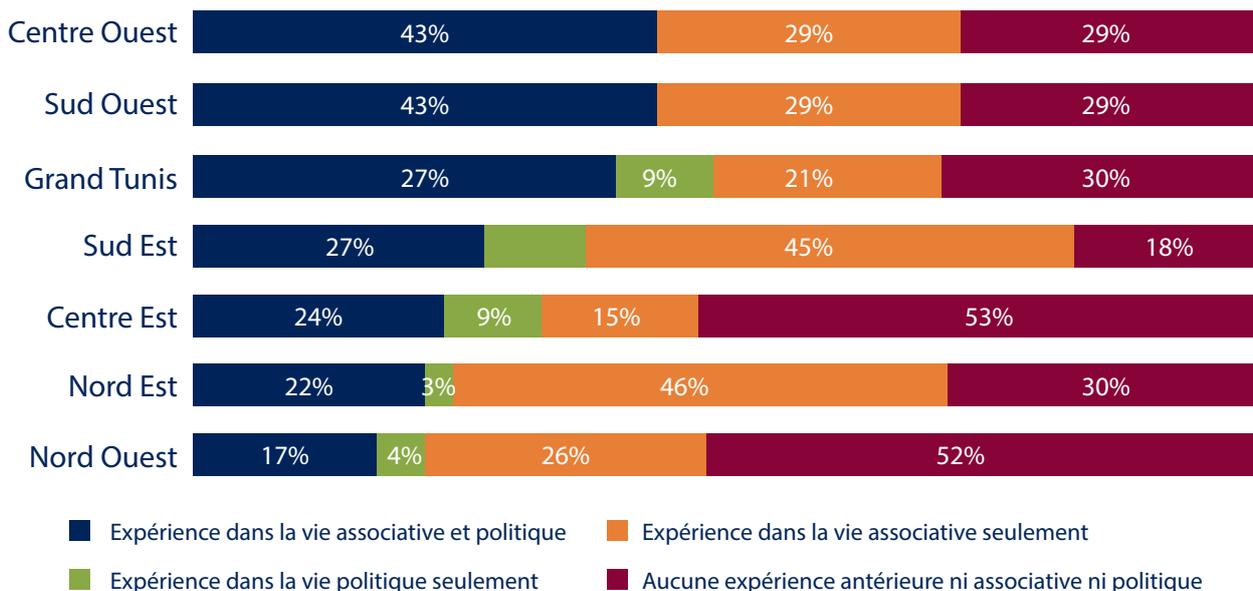
**Tableau 4 : Expériences antérieures aux élections dans la vie associative et la vie politique : Elus hommes**

		Vie politique	
		OUI	NON
Vie associative	OUI	37.8%	27.9%
	NON	8.1%	26.1%

Nombre d'observations : 111

Remarquons que la répartition des conseillères selon leurs expériences antérieures dans la vie publique met en évidence une disparité entre les régions. En effet, alors que 82% des conseillères des communes du Sud-Est et 70% des conseillères des communes du Grand-Tunis, du Centre-Ouest et du Sud-Ouest étaient déjà actives dans le monde politique et/ou associatif avant d’être élues, plus de la moitié (52%) des conseillères des communes du Nord-Ouest et des conseillères des communes du Centre-Est (53%) déclarent n’avoir aucune expérience antérieure ni dans le monde associatif ni politique (Figure 12). Notons aussi que près de 45% des conseillères du Centre-Ouest et du Sud-Ouest disposent d’expériences antérieures aussi bien dans l’associatif que dans la politique.

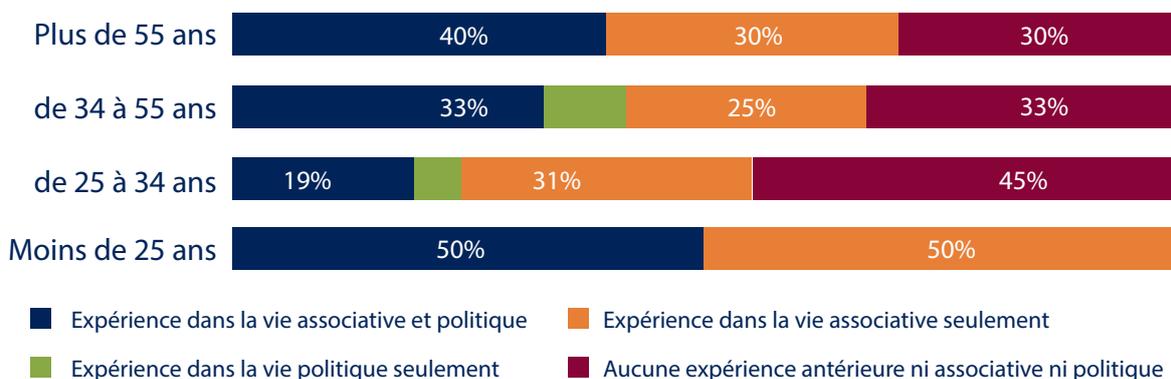
**Figure 13 : Expériences antérieures aux élections dans la vie associative et la vie politique selon la région**



Nombre d'observations : 152

Par ailleurs, force est de constater que les conseillères âgées de 25 à 34 ans représentent la proportion relativement la plus importante (45%) d’interviewées déclarant n’avoir aucune expérience antérieure ni dans le monde associatif ni dans le monde politique et que la majorité des conseillères âgées de moins de 25 ans sont essentiellement issues du monde de la politique (50%), la totalité d’entre elles ont des expériences antérieures en politique et/ou en travail associatif (Figure 11).

**Figure 14 : Expériences antérieures aux élections dans la vie associative et la vie politique selon la tranche d’âge**



Nombre d'observations : 145 femmes

Il en ressort que le fait de ne pas être impliquée dans la vie publique ne représentait pas un frein à l'intégration des listes électorales ou pour accéder au poste d'élue locale. Femmes proactives et dynamiques, elles n'étaient pas spécialement intéressées par l'action politique. Libres de tout clivage idéologique ou politique, ces femmes ont choisi ou même posé la condition d'intégrer les listes électorales en indépendantes et certaines conseillères continuent à exercer leurs fonctions au sein du conseil en tant qu'indépendantes.

Ce point de vue est aussi appuyé par l'idée que le profil, le niveau d'instruction et le statut social sont des facteurs plus déterminants que l'expérience, notamment au niveau local. Les conseillères n'ayant pas d'expériences politiques antérieures sont impliquées directement dans leurs communautés via des activités associatives et/ou professionnelles, et ont pu acquérir une grande notoriété au sein de leurs communautés. C'est justement cette notoriété déjà acquise et confirmée qui a incité les différents partis politiques à les approcher afin de bénéficier de leur popularité au sein de leurs communautés en voyant en cela la garantie d'un mouvement de vote en bloc et ipso facto pour les listes dans lesquelles leurs noms figurent.

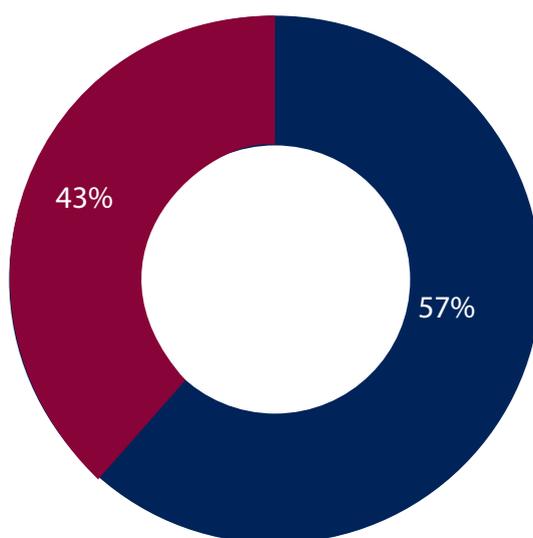
En résumé, malgré le fait qu'être conseillères ne soit pas exclusivement réservé aux femmes disposant d'une expérience antérieure dans la vie publique, être active dans la vie politique et/ou associative demeure un atout important pour songer au poste de mairesse.

Pour cela, nous étudions dans ce qui suit, la nature et le niveau d'implication des conseillères interviewées dans la vie associative et la vie politique avant d'être élues.

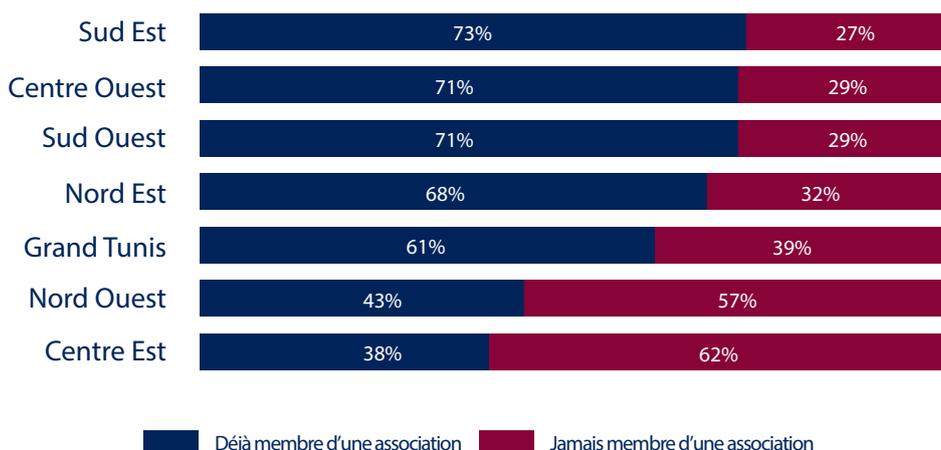
### II.2.1. Rapport à la vie associative

Les résultats de l'enquête montrent qu'un peu plus de la moitié (56.5%) des conseillères interviewées étaient déjà actives dans le monde associatif avant d'être élues (Figure 12). Ce constat varie d'une région à l'autre. En effet, comme le montre la Figure 13, les conseillères déjà actives dans un cadre associatif avant leurs élections sont relativement majoritaires dans presque toutes les régions et représentent 38% des conseillères du Centre-Est et 43% de celles du Nord-Ouest.

*Figure 15 : Relation avec le monde associatif avant élection*



**Figure 16 : Relation avec le monde associatif avant élection selon la région**

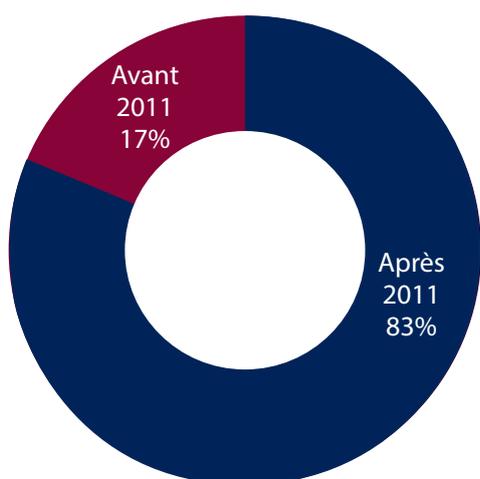


Nombre d'observations : 152

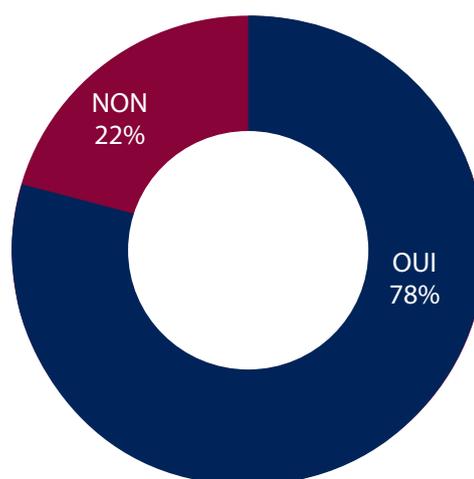
Force est aussi de constater que plus de quatre conseillères sur cinq (83%) parmi celles actives dans le monde associatif avant d'être élues n'ont intégré une association que pendant la période post-révolution, alors que seulement 17% ont été déjà membres d'associations avant 2011 (Figure 14).

Néanmoins, en considérant que le travail associatif contribue dans l'augmentation des chances d'accès au poste de mairesse selon ce qui précède, ceci n'est pas nécessairement lié au fait qu'elles aient développé des compétences particulières dans un poste de décision au sein d'une association. En effet, comme le montre la Figure 15, Plus d'une conseillère sur cinq (22%) actives dans un cadre associatif n'étaient pas impliquées dans la prise de décision au sein de leurs associations.

**Figure 17 : Expérience dans le monde associatif avant élection**



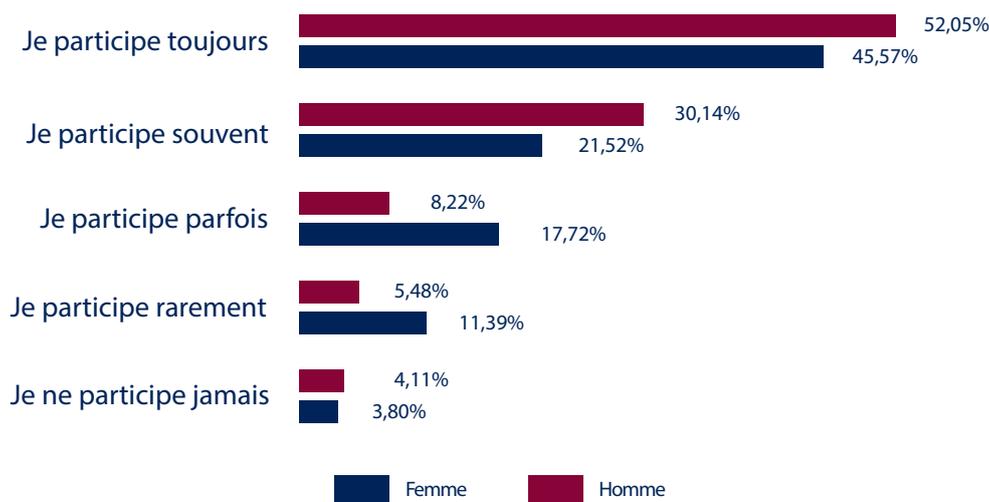
**Figure 18 : Conseillères occupant des postes de prise de décision au sein d'une association**



Remarquons par ailleurs que les conseillères interviewées ayant été actives dans la vie associative avant d'être élues étaient plutôt assez impliquées dans les activités de leurs associations. En effet, près de trois quarts d'entre elles affirment qu'elles participaient ou bien souvent (21.52%), ou même toujours (45.57%) aux actions organisées par leurs associations (Figure 16). De même, près de 37% de ces conseillères

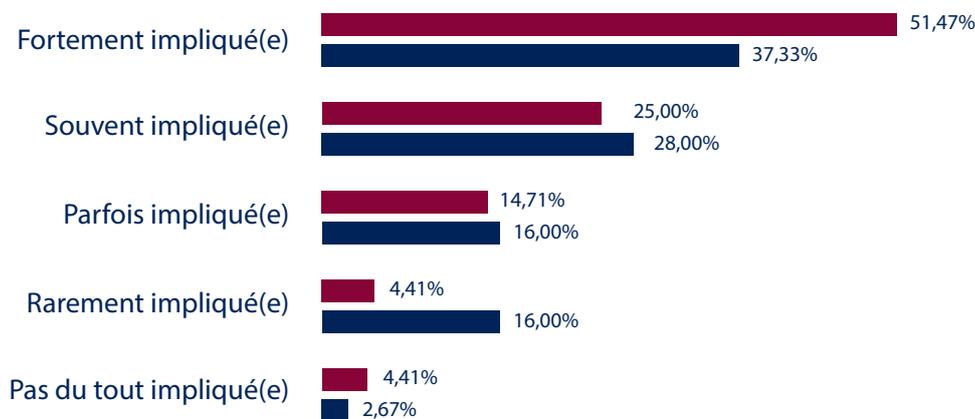
déclarent être fortement impliquées dans l'organisation des actions menées par leurs associations (Figure 17), alors que la proportion de celles qui se considèrent fortement impliquées dans la prise de décision au sein de leurs associations s'élève à plus de 40% (Figure 18). En revanche, il est à noter que près de 12% des conseillères déjà membres d'une association avant d'être élues déclarent qu'elles ne participaient que rarement à l'organisation des actions et à la prise de décision au sein de leurs associations. Comparée à celle des hommes, la fréquence de participation des femmes est significativement plus faible (la statistique du test de khi-deux est égale à 20,66) tant au niveau de la fréquence de participation qu'au niveau de l'implication dans l'organisation des actions ou la prise de décision au sein de l'association.

**Figure 19 : Fréquence de participation aux actions organisées par les associations**



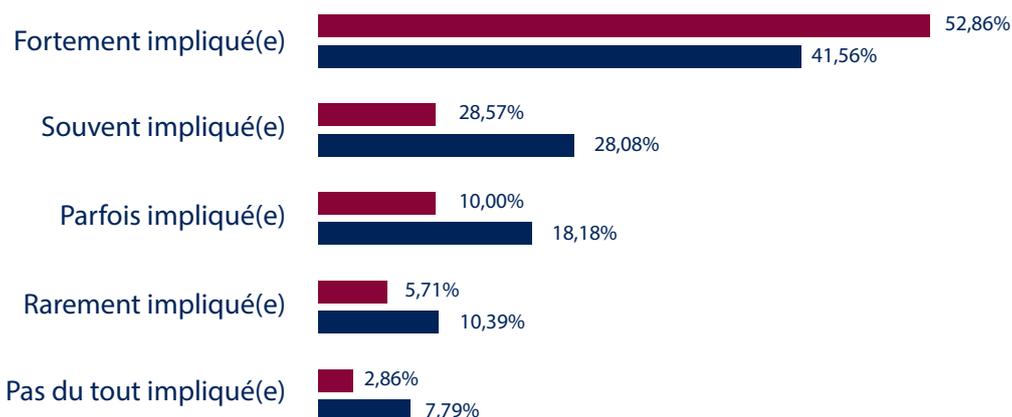
Nombre de réponses : 79 femmes et 73 hommes

**Figure 20 : Degré d'implication dans l'organisation des actions des associations**



Nombre de réponses : 75 femmes et 68 hommes

**Figure 21 : Degré d'implication dans la prise de décision au sein de l'association**



Nombre de réponses : 77 femmes et 70 hommes

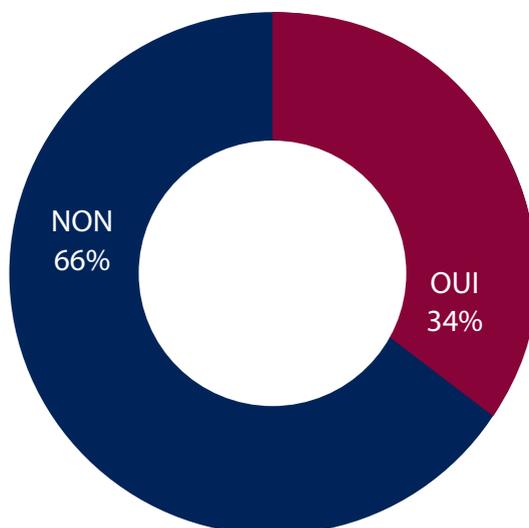
En résumé, les résultats de l'enquête sont venus confirmer le fait que le travail associatif peut booster les candidatures des femmes, mais ne peut pas être considéré comme indispensable pour songer au poste de mairesse.

### II.2.2. Rapport à la vie politique

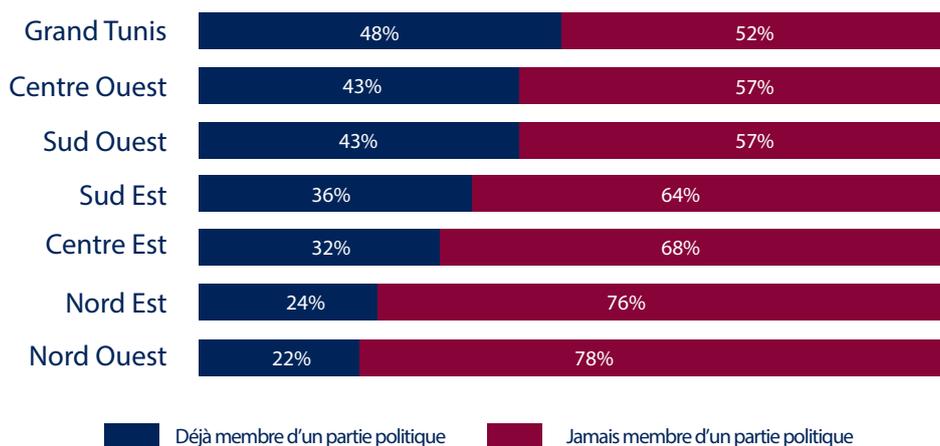
Constatons d'abord qu'une conseillère sur trois (34%) parmi celles interviewées déclare n'avoir aucune relation avec le monde politique avant d'être élue (Figure 19). En revanche, ce n'est pas le cas pour les conseillères de toutes les régions. En effet, comme le montre la Figure 20, les conseillères des communes des régions du Grand-Tunis, du Centre-Ouest et du Sud-Ouest sont, à un peu moins de la moitié, exclusivement issues du monde de la politique, alors que seulement 24% des conseillères du Nord-Est et 22% des conseillères du Nord-Ouest étaient membres de partis politiques avant d'être élues.

Ce constat renvoie à la perception des électeurs du poste d'élue local en général, sur le fait qu'il s'agit ou non d'un poste politique. Ne disposant pas de données pour trancher, il ressort tout de même de l'enquête que l'accès au poste de conseillère n'est pas exclusivement réservé aux femmes issues du monde de la politique.

**Figure 22 : Relation avec le monde politique avant élection**

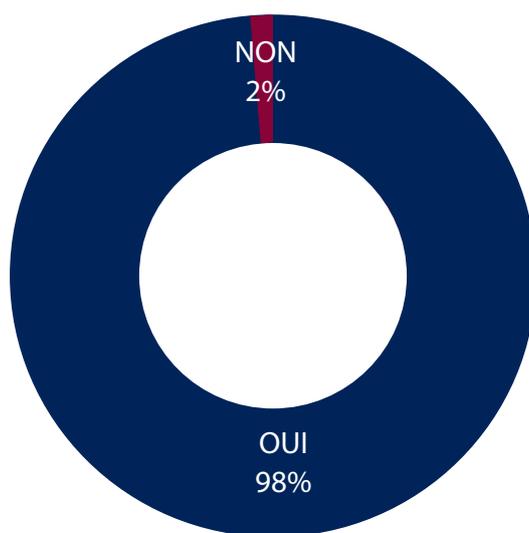


**Figure 23 : Relation avec le monde politique avant élection selon la région**



Remarquons par ailleurs que l'intégration de la vie politique a été un choix personnel pour la quasi-totalité des élues (Figure 21).

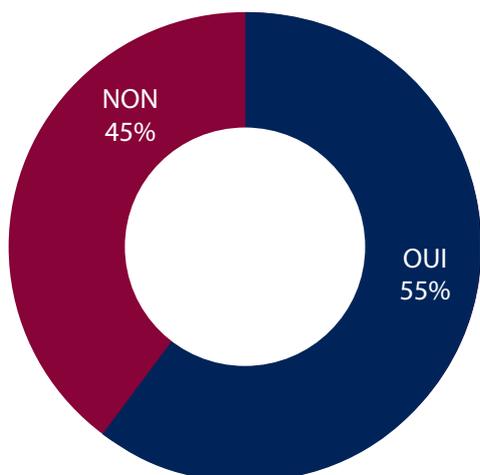
**Figure 24 : Activité dans la vie politique : un choix personnel des Elues ?**



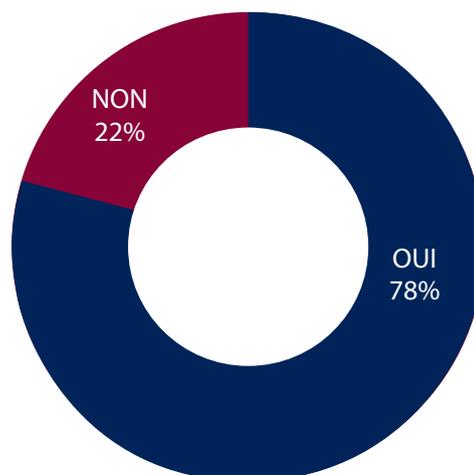
Nombre de réponses : 49

L'influence des membres de la famille et des proches pourrait être une explication envisageable du fait qu'une proportion importante de conseillères élues comme têtes de listes de partis politiques n'aient pas elles-mêmes choisi d'intégrer la vie politique. Dans ce sens, il paraît selon les données de l'enquête que ce sont les membres masculins de leurs familles qui ont relativement le plus influencé les décisions de ces conseillères pour rejoindre leurs partis politiques. En effet, plus de la moitié (55%) des conseillères interviewées sont issues de familles où des hommes sont actifs dans des partis politiques, dont presque quatre cinquième (78%) les ont encouragées à se présenter au nom de leurs partis politiques aux élections municipales (Figure 23 et Figure 24). En revanche, les conseillères ayant été encouragées par des femmes membres de leurs familles pour rejoindre leurs partis politiques ne représentent que 26.7% (Figure 26).

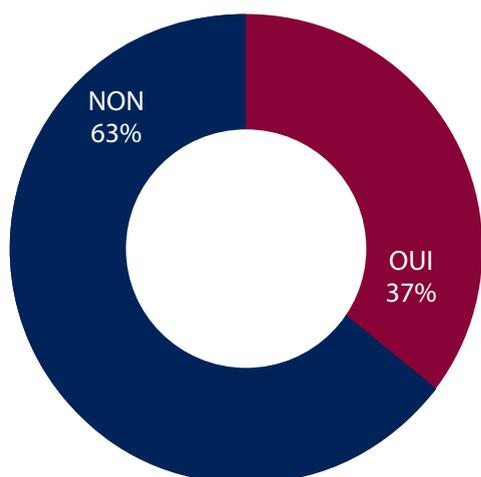
**Figure 25 : Hommes membres de la famille actifs dans un parti politique**



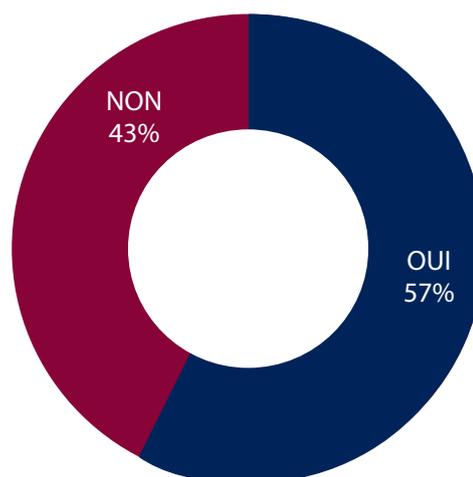
**Figure 26 : Hommes membres de la famille actifs dans un parti politique ayant encouragé les conseillères à rejoindre leurs partis**



**Figure 27 : Femmes membres de la famille actives dans un parti politique**

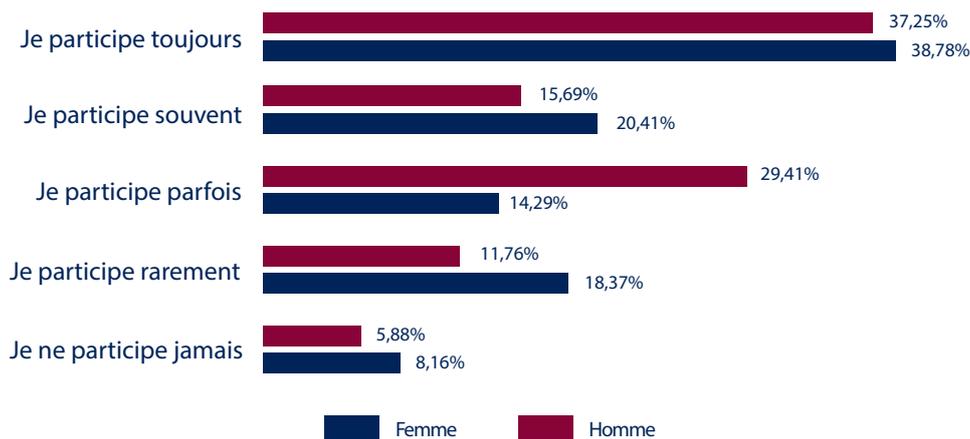


**Figure 28 : Femmes membres de la famille actives dans un parti politique ayant encouragé les conseillères à rejoindre leurs partis**



Ce phénomène d'intégration des partis politiques sans conviction personnelle est en cohérence avec les résultats de l'analyse des réponses des conseillères interviewées aux questions portant sur leurs niveaux d'implication dans les activités de leurs partis politiques. En effet, 38.8% seulement des conseillères membres de partis politiques participent souvent aux actions organisées par leurs partis politiques, alors que presque un quart d'entre elles (24.2%) ne participent que rarement, voire jamais, aux actions menées par leurs partis politiques (Figure 27). Il n'existe pas une différence significative entre la fréquence de participation des femmes et des hommes (statistique du Khi-deux est égale à 6.78 à 4 degrés de libertés). Ceci implique que le comportement des élus locaux quant à l'engagement politique n'est pas lié au genre.

**Figure 29 : Fréquence de participation aux actions organisées par le parti politique**



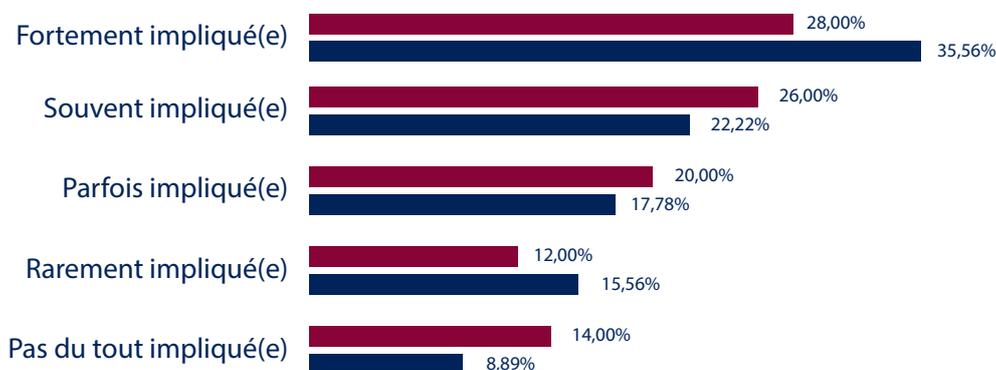
Nombre d'observations : 49 femmes et 51 hommes

De même, la participation à l'organisation des actions du parti n'est une activité assez fréquente que pour seulement 35.6% des conseillères membres de partis politique, tandis que près d'un quart n'y sont impliquées que rarement ou jamais (Figure 28). Comparé à l'échantillon de contrôle des élus, il ne semble pas y avoir une différence significative quant à la distribution du degré d'implication dans l'organisation des actions (Statistique du Khi-deux égale à 5.75 à 4 degrés de libertés).

Constatons enfin qu'une proportion s'élevant à 8.7% des conseillères déclarent qu'elles n'ont jamais été impliquées dans la prise de décision et 17.3% pensent l'être rarement au sein de leurs partis politiques, alors que moins d'une conseillère sur quatre (23.9%) parmi celles membres de partis politiques s'estiment considérablement impliquées dans la prise de décision au sein de leurs partis (Figure 29). A ce niveau aussi il n'existerait pas une différence significative en termes d'implication dans la prise de décision au sein du parti politique entre élues et élus selon les déclarations des répondants. En effet, la statistique du test du Khi-deux est égale à 3.05 à 4 degrés de liberté.

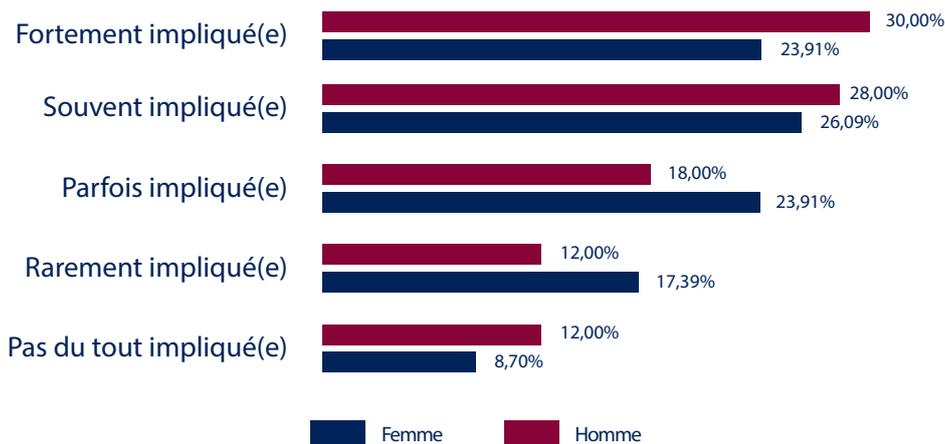
Pourtant, comme le montre la Figure 30, les conseillères déclarant avoir accès à des postes de prises de décision au sein de leurs partis politiques représentent plus de la moitié (61.7%) des interviewées. En plus, il n'existerait pas de différence significative entre le pourcentage des élues et celui des élus déclarant ayant accès à des postes de prises de décision au sein de leurs partis politiques.

**Figure 30 : Degré d'implication dans l'organisation des actions du parti politique**



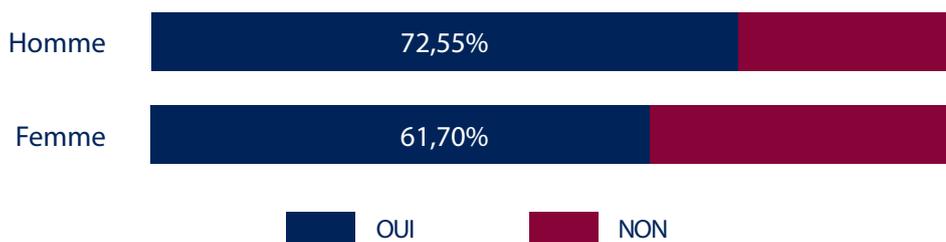
Nombre d'observations : 45 femmes et 50 hommes

**Figure 31 : Niveau d'implication dans la prise de décision au sein du parti politique**



Nombre d'observations : 46 femmes et 50 hommes

**Figure 32 : Occupation de postes de décision au sein des partis politiques**

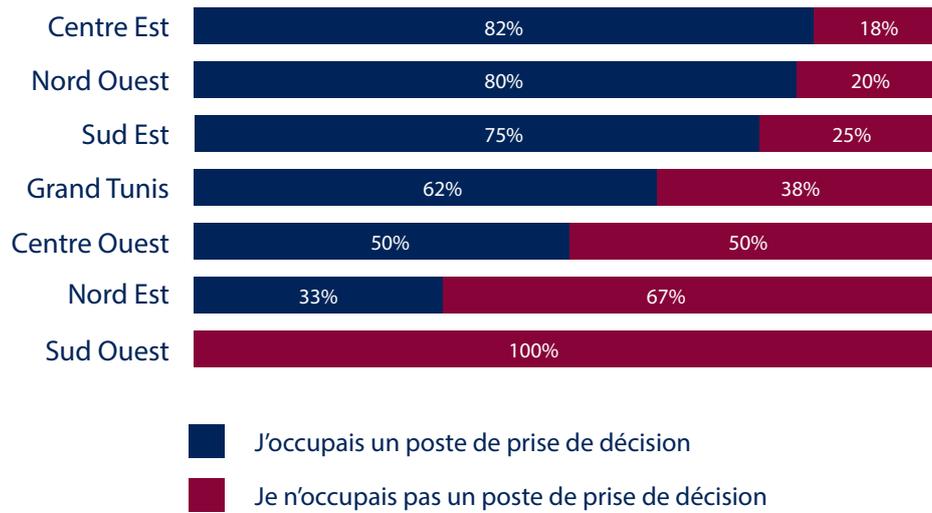


Nombre d'observations : 47 femmes et 51 hommes

D'après ce qui précède, il ressort que l'accès à un poste de prise de décision au sein des partis politiques n'est pas primordial pour accéder au poste de mairesse. Ce constat pourrait être appuyé par les résultats de la Figure 31 qui met en évidence une certaine disparité entre les régions concernant la position des conseillères élues en têtes de listes de partis politiques.

En effet, alors que plus de 80% des conseillères de communes du Centre-Est et du Nord-Ouest affirment être membres de partis politiques où elles occupent des postes de décision, aucune conseillère du Sud-Ouest n'occupe un poste de décision au sein de son parti politique.

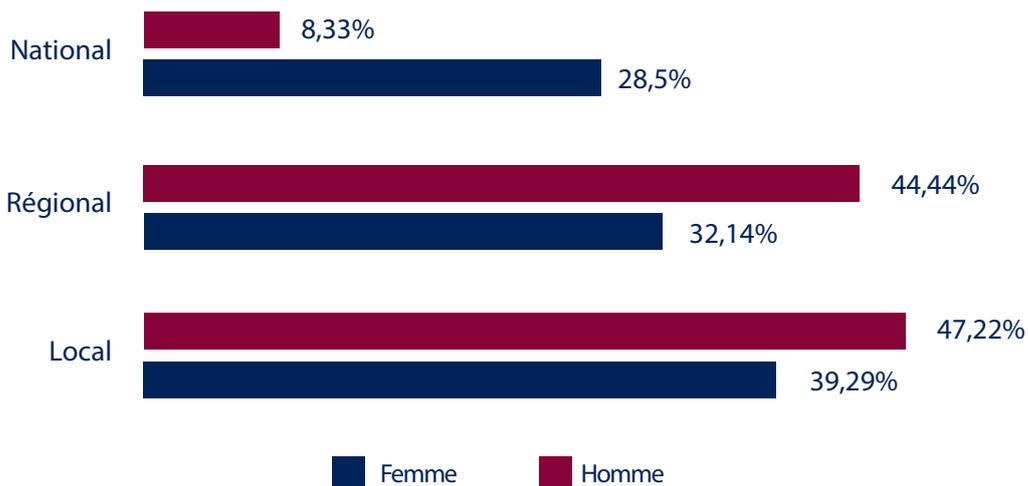
**Figure 33 : Occupation de postes de décision au sein des partis politiques selon les régions**



Nombre d'observations : 47 femmes

La distribution des élues locales actives politiquement selon le niveau de prise de décision (Figure.32) indique que ces dernières proviennent de responsabilités politiques à un niveau national dans une proportion significativement plus grande que les élus (Statistique du khi-deux égale à 15.09 à 2 degrés de liberté). Ceci est vraisemblablement dû au fait que les mandats politiques nationaux seraient réservés aux politiciens et que les politiciennes se seraient vues accorder des mandats locaux, moins importants, selon le jugement des décideurs politiques.

**Figure 34 : Niveau de prise de décision au sein du parti politique**



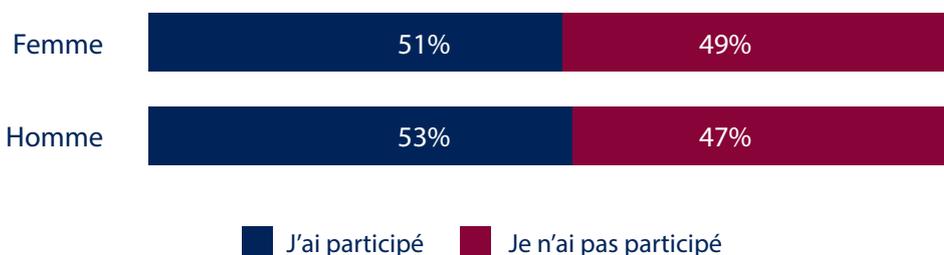
Nombre d'observation : 28 femes et 36 hommes

### II.2.3. Promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes

A travers cette étude, nous avons aussi essayé de mesurer l'engagement des conseillères pour la cause de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, surtout dans la gestion et la gouvernance locales.

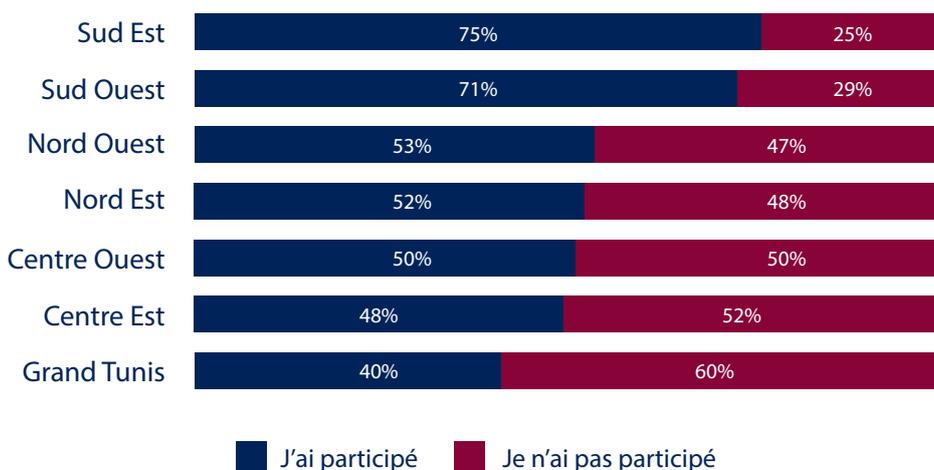
D'abord, force est de constater qu'une conseillère sur deux (51%) déclare avoir participé à des actions de promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes en matière d'accès aux postes de décision (Figure 33). La déclinaison de ce résultat par région met en évidence une certaine disparité. En effet, comme le montre la Figure 34, 53% des conseillères des communes du Nord-Ouest et trois quarts (75%) des conseillères des communes des régions du Sud-Est, déclarent qu'elles ont participé avant d'être élues à des actions de promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes en matière d'accès aux postes de décision. En revanche, 60% des conseillères du gouvernorat de Tunis affirment n'avoir pas été actives pour la promotion de l'égalité des chances entre les deux sexes dans l'accès aux postes de décision.

**Figure 35 : Participation à la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes en matière d'accès aux postes de décision**



Nombre d'observations : 130 femmes et 101 hommes

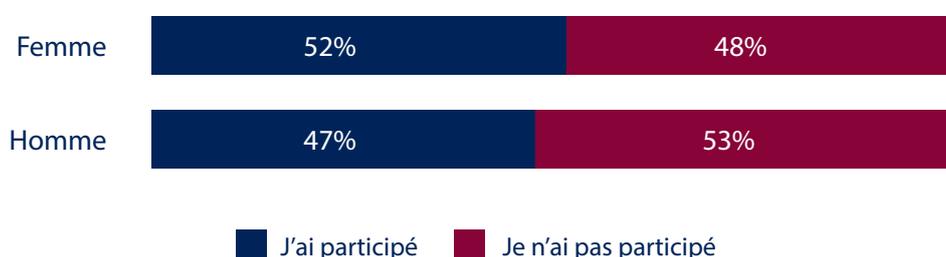
**Figure 36 : Participation à la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes en matière d'accès aux postes de décision selon la région**



Nombre d'observations : 130 femmes

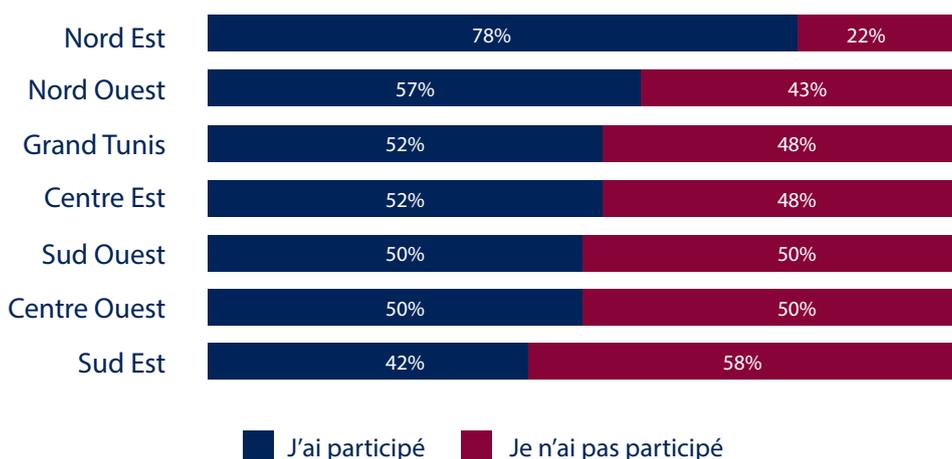
Ce constat reste valable aussi en ce qui concerne la participation des conseillères aux actions de promotion de l'égalité des chances entre les deux sexes dans la vie économique. En effet, un peu moins de la moitié (48%) n'ont jamais participé à des actions défendant cette cause avant d'être élues (Figure 35). C'est le cas surtout des conseillères des communes du Sud-Est qui déclarent à 58% ne pas avoir participé à des actions de promotion de l'égalité des chances dans la vie économique. Toutefois, plus des trois quart (78%) des conseillères du Nord-Est et 57% de celles Nord-Ouest déclarent avoir défendu et promu cette cause avant d'être élues (Figure 36). Ce constat montre un engagement des élues locales à la cause de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes bien avant leur engagement dans les élections. L'une des raisons poussant les élues locales à tenter cette expérience serait donc une tentative continuer ce combat et de consacrer l'égalité au niveau de la gestion locale.

**Figure 37 : Participation à la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans la vie économique**



Nombre d'observations : 130 femmes et 100 hommes

**Figure 38 : Participation à la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans la vie économique selon la région**

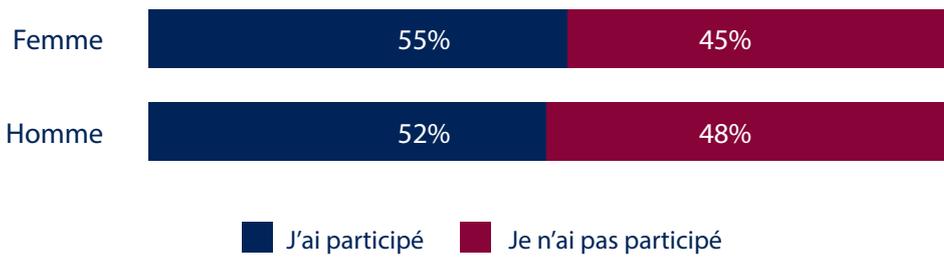


Nombre d'observations : 130 femmes

Il ressort de l'enquête que l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans la vie publique n'est pas une cause qui a été défendue ou promue par plus de la moitié des conseillères et des conseillers (55% et 52% respectivement) comme le montre Figure 37.

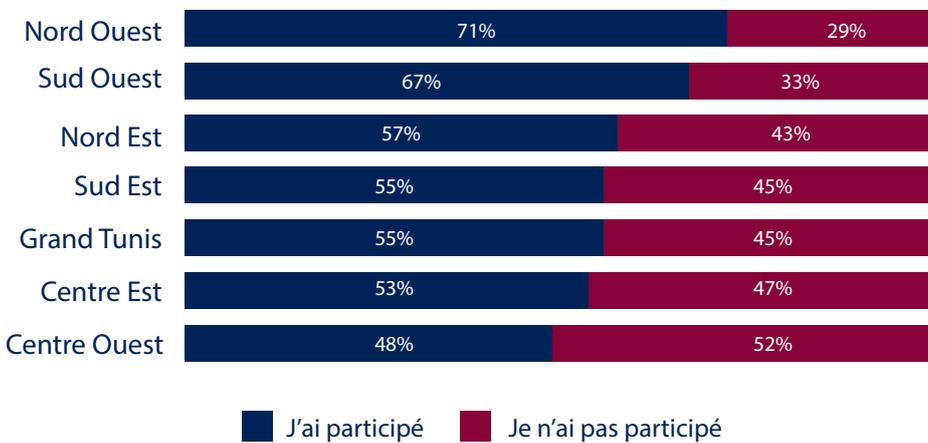
C'est surtout le cas pour les conseillères des communes du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, qui déclarent, à plus de deux tiers avoir participé à des actions de promotion de cette cause avant d'être élues (Figure 38).

**Figure 39 : Participation à la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans la vie publique**



Nombre d'observations : 130 femmes et 100 hommes

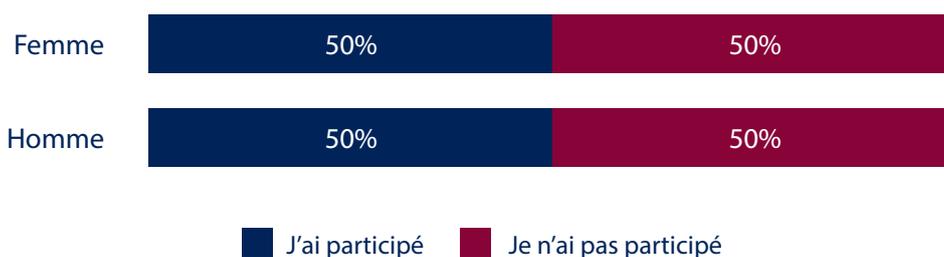
**Figure 40 : Participation à la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans la vie publique selon la région**



Nombre d'observations : 130 femmes

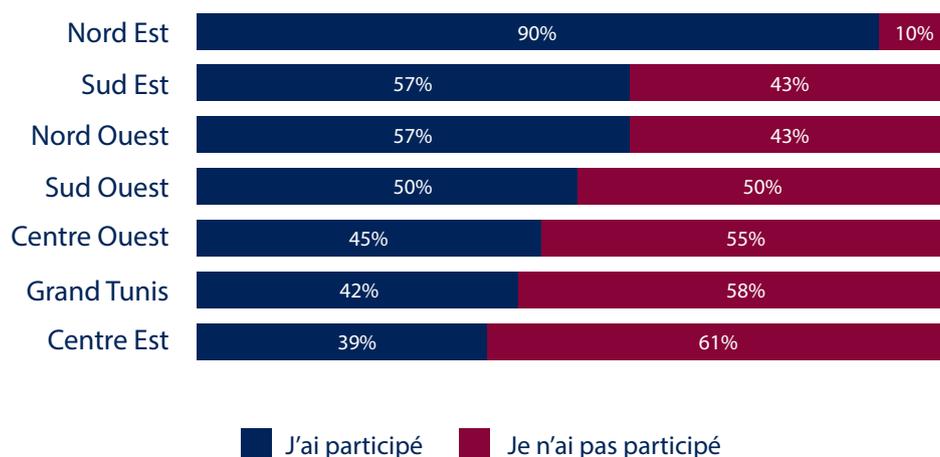
L'enquête met aussi en évidence que la moitié des conseillères n'ont pas participé à des actions de sensibilisation pour la lutte contre la violence basée sur le genre (Figure 39). Ce sont les régions du Nord-Est dont une proportion relativement importante de conseillères déclare avoir participé à des actions de sensibilisation pour la lutte contre la violence basée sur le genre (90%), contrairement à la région du Centre-Est où 61% n'a pas participé à des actions défendant cette cause (Figure 40).

**Figure 41 : Participation à la sensibilisation pour la lutte contre la violence basée sur le genre**



Nombre d'observations : 130 femmes et 100 hommes

**Figure 42 : Participation à la sensibilisation pour la lutte contre la violence basée sur le genre selon la région**



Nombre d'observations : 130 femmes

Afin de pousser plus loin l'analyse de l'engagement des conseillères pour la promotion de la cause de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, nous avons croisé les taux de participation à des actions de sensibilisation avec les expériences antérieures à l'élection au poste d'élue locale.

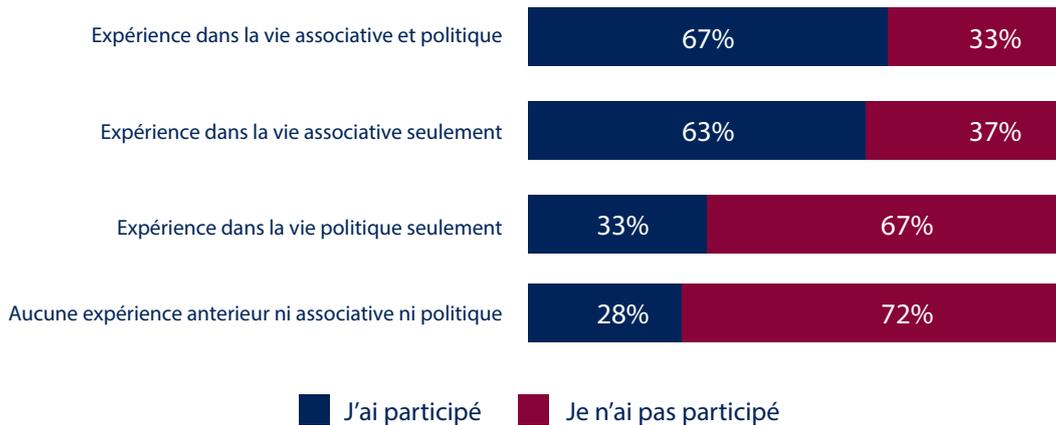
Le principal constat qui ressort de cette analyse est que les différentes causes susmentionnées sont défendues exclusivement par les conseillères ayant eu des expériences au sein d'association et/ou de partis politiques. En revanche, être active dans un cadre associatif ou au sein d'un parti politique n'est pas toujours synonyme d'une participation à des actions de promotion de l'égalité des chances entre les deux sexes. En effet, comme le montrent les figures ci-dessous, toutes les conseillères n'ayant aucune expérience, ni associative ni politique, déclarent toutes n'avoir participé à aucune action de sensibilisation ou de promotion de l'égalité des changes entre femmes et hommes.

Force aussi est de constater que ces causes retrouvent leurs militantes plutôt dans le monde associatif que politique, ou bien parmi les conseillères actives à la fois dans le cadre associatif et politique. Sur les trois volets de la promotion de l'égalité des changes entre les femmes et les hommes (accès aux postes de décision, vie économique et vie politique) ainsi qu'en ce qui concerne la lutte contre la violence basée sur le genre, la proportion des conseillères qui ont participé à des actions de sensibilisation est relativement plus importante parmi celles ayant une expérience dans la vie associative.

Remarquons aussi que la proportion des conseillères ayant participé à des actions de sensibilisation à propos de ces quatre causes est relativement plus importante parmi les conseillères issues du monde associatif que celles ayant des expériences exclusivement politiques.

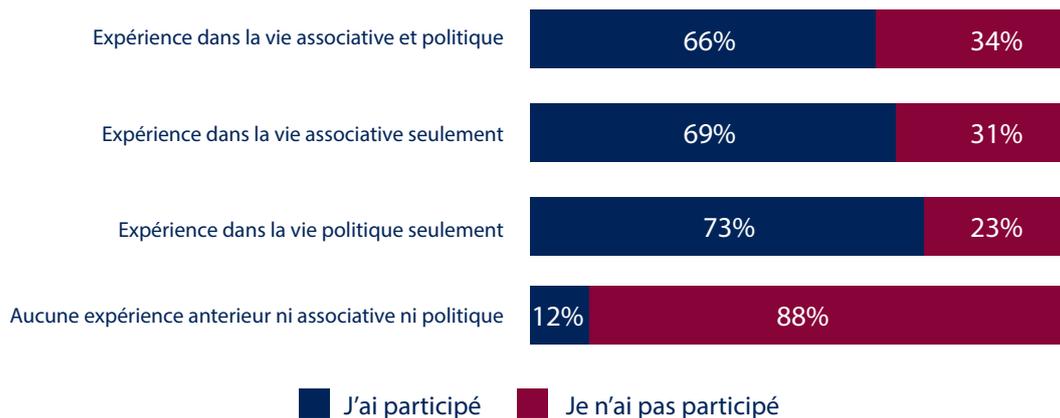
En résumé, cette analyse met en évidence l'importance des vecteurs associatifs et politiques dans la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans la vie économique et publique, ainsi que dans l'accès aux postes de décision et la lutte contre les violences basées sur le genre.

**Figure 43 : Participation à la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes en matière d'accès aux postes de décision selon les expériences passées avant l'élection : Les élues**



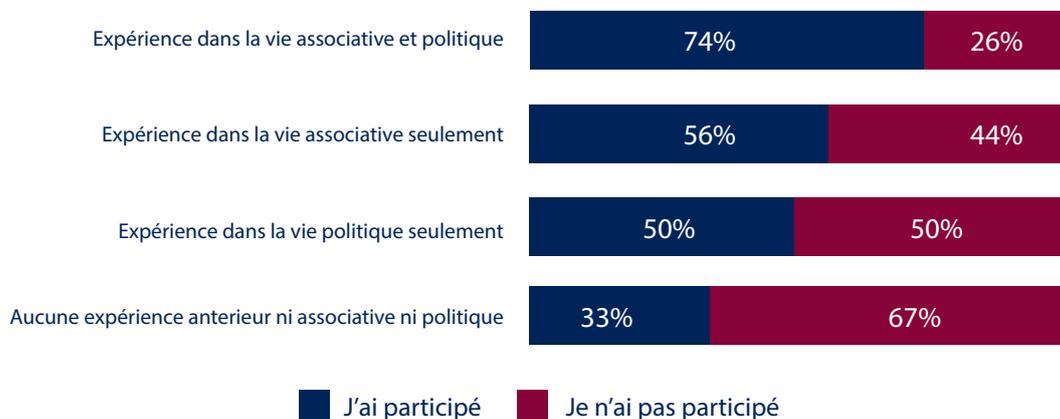
Nombre d'observations : 130 femmes

**Figure 44 : Participation à la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes en matière d'accès aux postes de décision selon les expériences passées avant l'élection : Les élus**



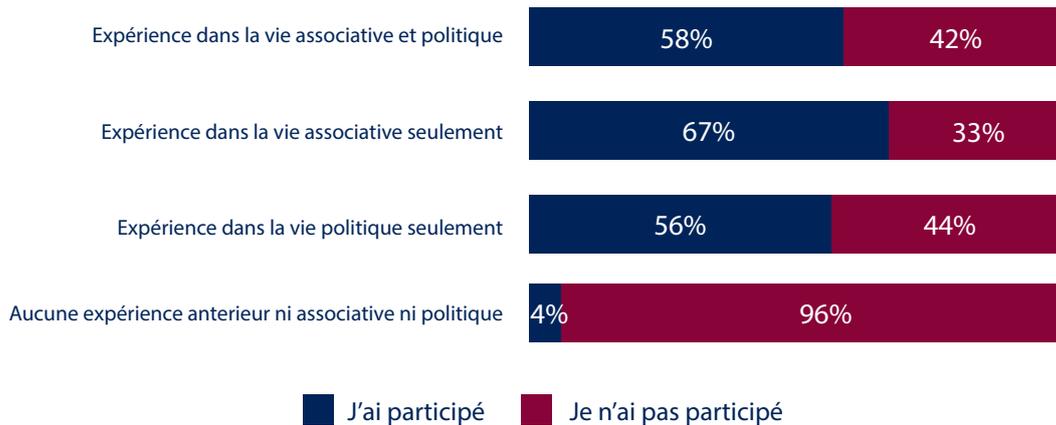
Nombre d'observations : 101 hommes

**Figure 45 : Participation à la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans la vie économique selon les expériences passées avant l'élection : Les élues**



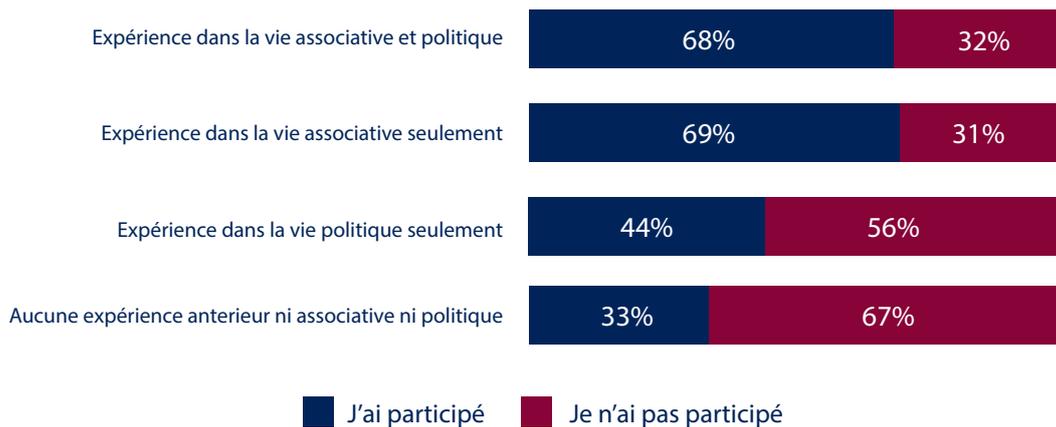
Nombre d'observation : 128 femmes

**Figure 46 : Participation à la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans la vie économique selon les expériences passées avant l'élection : Les élus**



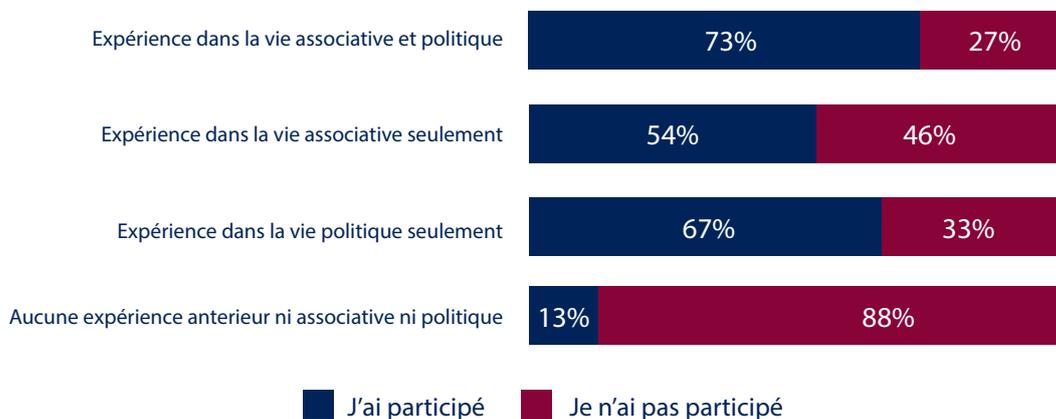
Nombre d'observation : 98 hommes

**Figure 47 : Participation à la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans la vie publique selon les expériences passées avant l'élection : Les élues**



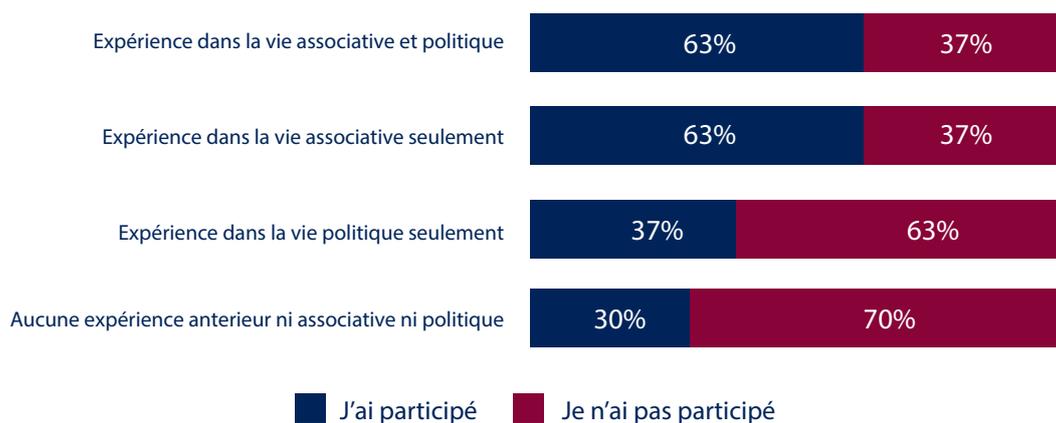
Nombre d'observations : 128 femmes

**Figure 48 : Participation à la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans la vie publique selon les expériences passées avant l'élection : Les élus**



Nombre d'observation : 96 hommes

**Figure 49 : Participation à la sensibilisation pour la lutte contre la violence basée sur le genre selon les expériences passées savant élection : les élues**



Nombre d'observation : 130 femmes

**Figure 50: Participation à la sensibilisation pour la lutte contre la violence basée sur le genre selon les expériences passées savant élection : les élus**



Nombre d'observation : 100 hommes

#### II.2.4. Maitrise des fonctions au sein des conseils municipaux

Outre l'expérience dans la vie publique, associative et politique, nous avons essayé de mesurer le niveau de maitrise des conseillères des règles de gestion administrative et financière ainsi que des lois régissant le travail des collectivités locales.

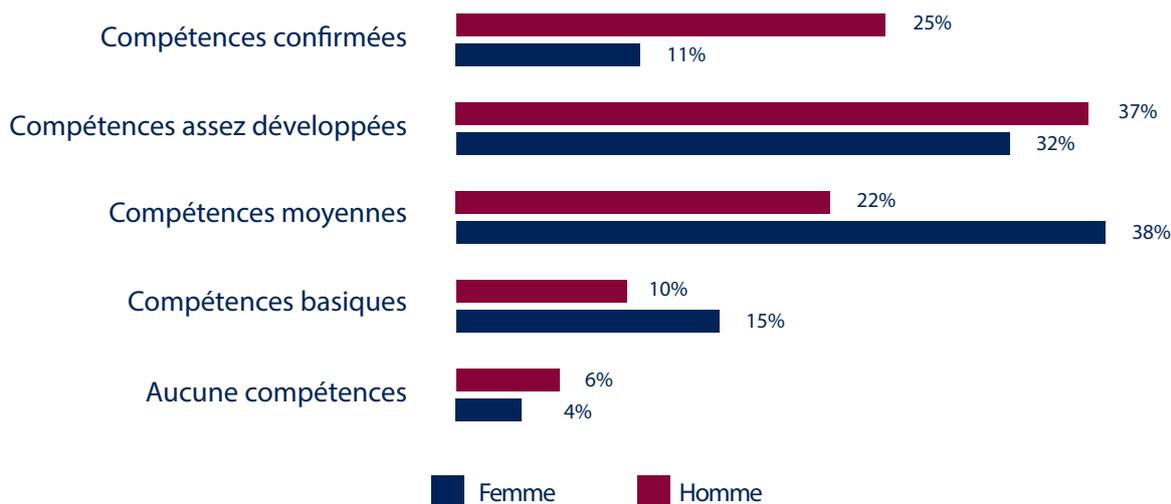
D'abord, les résultats de l'enquête montrent que presque un tiers des conseillères (32 %) estiment qu'elles disposent de compétences assez développées, voire même confirmées (11%), en matière de gestion administratives à l'échelle de la municipalité. En revanche, 15% d'entre elles estiment qu'elles ont des compétences basiques et 4.3% déclarent qu'elles n'ont aucune compétence dans ce domaine (Figure 49). Comparé à la distribution des élus, il existe un différentiel significatif en termes de l'auto-appréciation dans ce domaine.

Il est aussi à noter que l'appréciation des compétences<sup>3</sup> en termes de gestion administrative à l'échelle de la municipalité présente une certaine disparité selon les régions. En effet, en calculant un score moyen

3- Selon l'appréciation des mairesses elles-mêmes

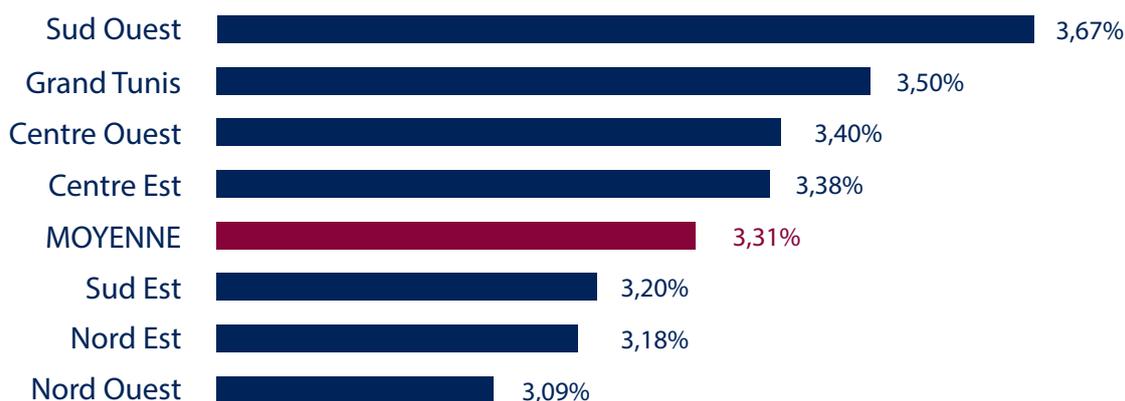
mesurant le niveau de compétence en la matière, la Figure 50 montre que les conseillères du Sud-Ouest estiment avoir des compétences assez développées avec un score moyen de 3.7 sur une échelle de 1 à 5, suivies des conseillères des régions du Grand-Tunis (3.5), du Centre-Ouest (3.4) et du Centre-Est (3.38), soit un peu au-dessus de la moyenne générale de 3.31. En revanche, les conseillères de la région du Nord-Ouest estiment qu'elles ne disposent que des compétences moyennes en matière de gestion administrative des affaires locales (3.1 sur une échelle de 1 à 5).

**Figure 51 : Appréciation de la maîtrise de sa maîtrise des règles de gestion administrative à l'échelle de la municipalité**



Nombre d'observations : 130 femmes et 100 hommes

**Figure 52 : Niveau moyen de maîtrise des règles de gestion administrative à l'échelle de la municipalité selon les régions**

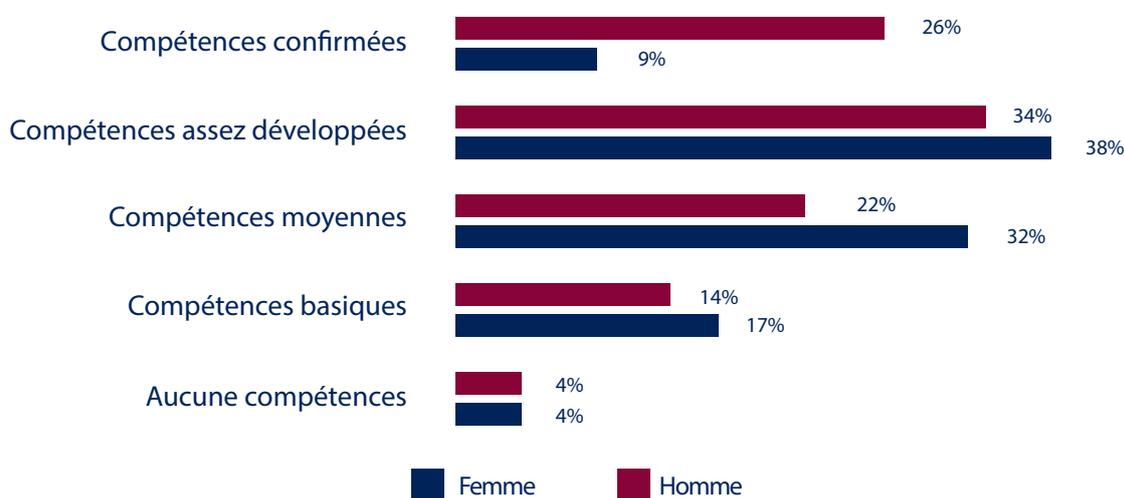


Nombre d'observations : 130 femmes

En ce qui concerne la maîtrise des lois régissant le travail au sein des collectivités locales, près du tiers (32%) des conseillères estiment que leurs compétences en la matière sont moyennes, 38% estiment avoir des compétences assez développées et 9% pensent avoir des compétences confirmées. En revanche, 4% des conseillères interviewées déclarent n'avoir aucune compétence en termes de lois régissant le travail au sein des collectivités locales (Figure 51). A ce niveau aussi, le niveau de compétence déclaré est significativement plus élevé chez les élus interviewés comparé aux élues (Statistique du Khi-deux égale à 22.20 à 4 degrés de liberté).

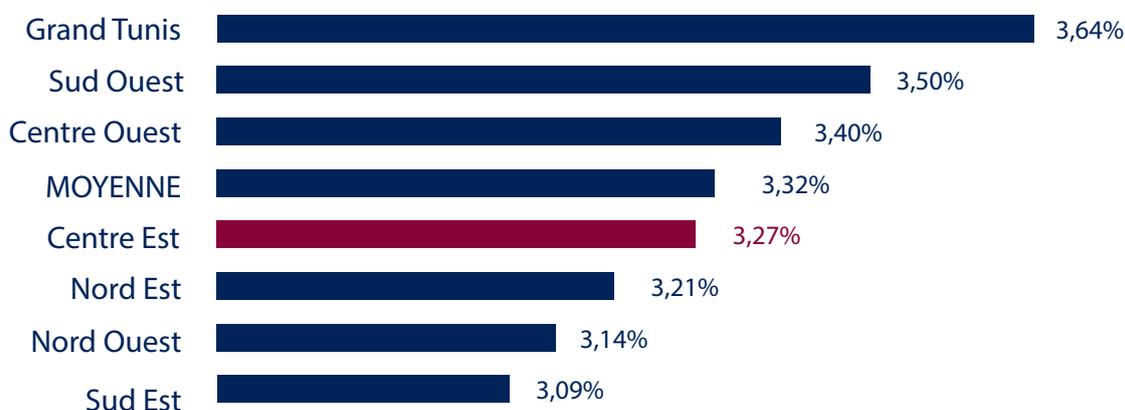
En moyenne, sur une échelle de 1 à 5, les conseillères situent leurs compétences à hauteur de 3.27, synonyme d'un niveau de compétence moyen en la matière. Notons aussi que les conseillères des communes du Sud-Ouest estiment avoir des connaissances moyennes des lois régissant le travail dans les collectivités locales (3.1 sur une échelle de 1 à 5), alors celles des régions du Grand-Tunis et du Sud-Ouest estiment plutôt disposer de compétences assez développées en la matière (3.6 et 3.5 respectivement sur une échelle de 1 à 5) (Figure 52).

**Figure 53 : Appréciation de la maîtrise des lois régissant le travail au sein des collectivités locales**



Nombre d'observations : 130 femmes et 95 hommes

**Figure 54 : Appréciation de la maîtrise des lois régissant le travail au sein des collectivités locales selon les régions**

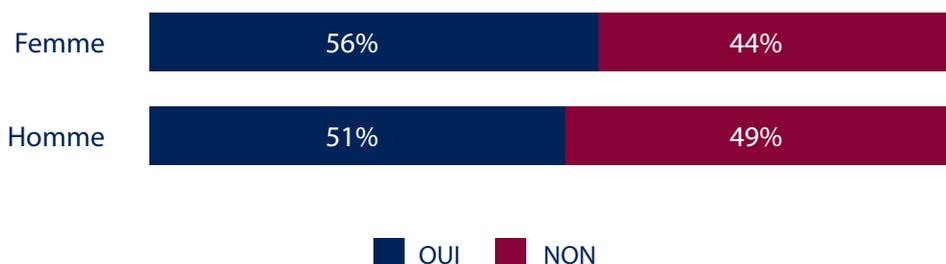


Nombre d'observations : 130 femmes

En résumé, il ressort de l'enquête que les conseillères disposent de compétences moyennes en termes des règles et des lois régissant la gestion administrative et financière des collectivités locales, avec une certaine disparité entre les régions, où les conseillères du Grand-Tunis et Sud-Ouest s'estiment être dotés de compétences assez développées en la matière, contrairement à celle des régions du Nord-Ouest et du Sud-Est qui qualifient leurs compétences de basiques.

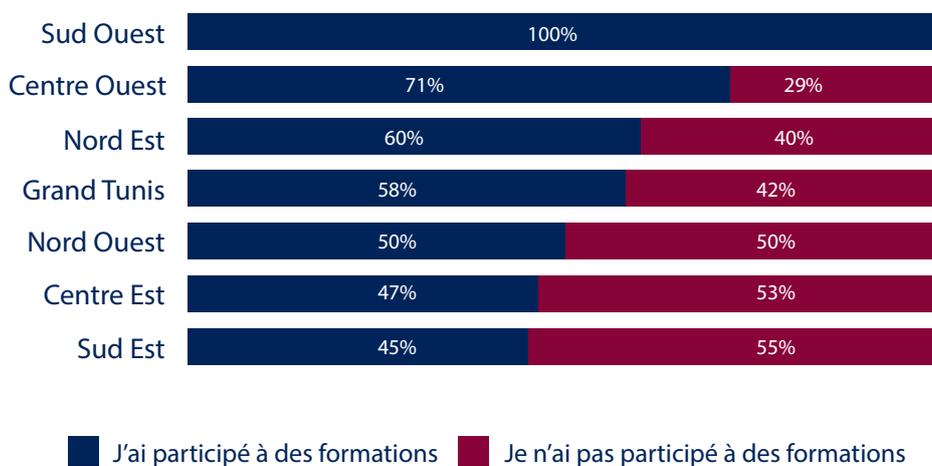
Ces résultats sont contradictoires avec le fait qu'une proportion relativement importante des conseillères déclare avoir reçu des formations sur les responsabilités relatives à la gouvernance locale avant les élections. En effet, comme le montre la Figure 55, 56% des interviewées affirment avoir participé à une formation en matière de gouvernance locale avant d'être élue. Remarquons aussi que la totalité des interviewées dans la région du Sud-Ouest a déclaré avoir reçu au moins une formation avant les élections. Ce sont les régions du Centre-Ouest (71%), du Nord-Est (60%) et du Grand-Tunis (58%) qui présentent les proportions relativement les plus importantes de conseillères ayant suivi des formations sur la gouvernance locale avant d'être élues, alors que cette proportion ne dépasse pas 45% parmi les conseillères du Sud-Est (Figure 56).

**Figure 55 : Participation à des formations sur les responsabilités relatives à la gouvernance locale avant les élections**



Nombre d'observations : 142 femmes et 101 hommes

**Figure 56 : Participation à des formations sur les responsabilités relatives à la gouvernance locale avant les élections selon les régions**

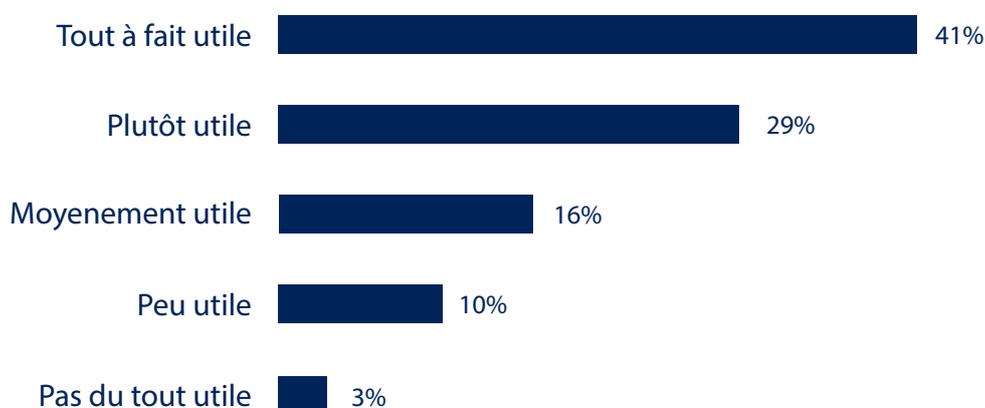


Nombre d'observations : 142 femmes

Par rapport à l'utilité des formations, 41% des conseillères interviewées sont totalement convaincues de l'utilité des formations auxquelles elles ont participé et près de 29% pensent que c'était des formations plutôt utiles. Seulement 3% ne voient aucune utilité dans les formations qu'elles ont suivies et 10% pensent que c'était peu utile (Figure 57).

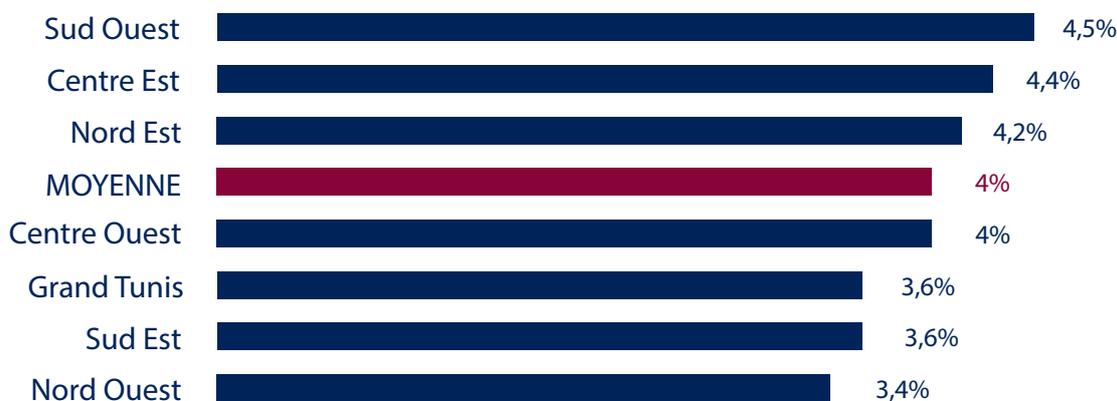
Remarquons aussi que la perception de l'utilité des formations suivies varie selon la région. En effet, les conseillères du Centre-Est et du Sud-Ouest estiment que les formations étaient tout à fait utiles pour l'exercice de leurs fonctions, alors que les conseillères du Sud-Est et celles du Nord-Ouest ne sont pas du même avis et pensent qu'il s'agissait de formations peu utiles pour l'exercice de leurs fonctions de conseillères (3.6 et 3.4 respectivement sur une échelle de 1 à 5) (Figure 58).

**Figure 57 : Perception de l'utilité des formations dont ont bénéficiés les conseillères**



Nombre d'observations : 68 femmes

**Figure 58 : Niveau moyen d'utilité des formations selon les régions**



## III. ÊTRE ELUE LOCALE : ATOUTS ET DIFFICULTES

Le souci du détail, plus développé chez la femme, est un avantage pour l'élue locale dans l'exercice de ses fonctions, surtout pour ce qui concerne la propreté et l'esthétique au sein de la commune.

Certaines conseillères considèrent même que les femmes ont plus de chances pour réussir leurs missions que les hommes, s'appuyant surtout sur le goût assez développé du perfectionnisme.

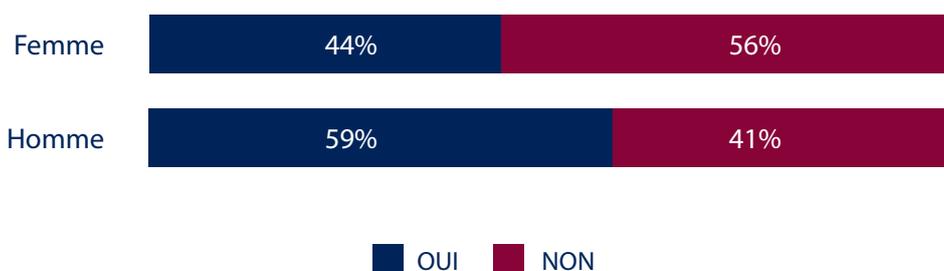
### III.1. Principaux défis relevés

#### III.1.1. Pendant la campagne électorale

Comme montre la Figure 59, les conseillères sont partagées par rapport aux difficultés qu'elles auraient rencontrées durant la campagne électorale. En effet, 44% des conseillères affirment avoir eu des difficultés. Le fait marquant à ce niveau de l'étude est que le pourcentage des conseillers interviewés et ayant déclaré qu'ils ont rencontré des difficultés est supérieur à celui des conseillères.

C'est notamment le cas pour 81% des conseillères de la région du Sud-Ouest et pour une proportion relativement importante des conseillères des régions du Sud-Est (60%). En revanche, presque deux conseillères sur trois du Grand-Tunis et du Nord-Est (63%) et un peu moins de la moitié de celles du Centre-Est (56%) et du centre-Ouest (55%) affirment n'avoir eu aucune difficulté particulière durant leurs campagnes électorales (Figure 60).

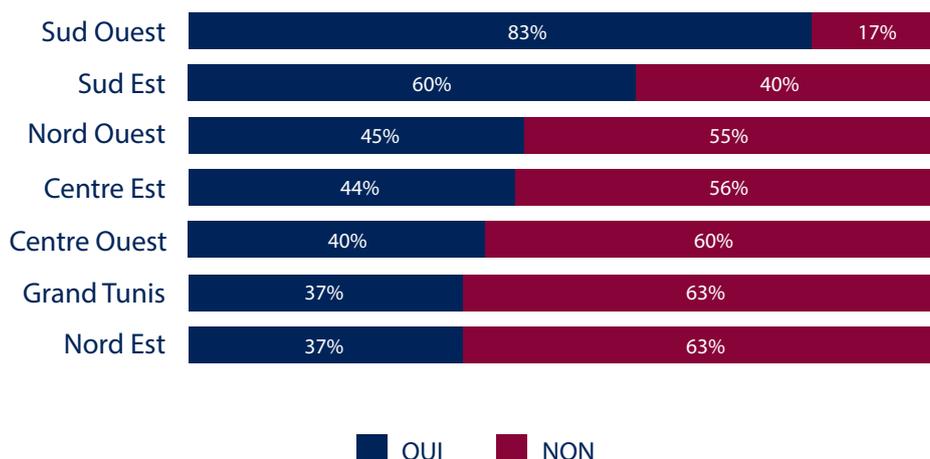
**Figure 59 : Difficultés rencontrées pendant la campagne électorale**



Nombre d'observations : 123 femmes et 96 hommes

Le pourcentage des élus ayant déclaré avoir rencontré des difficultés est significativement supérieur à celui des élues.

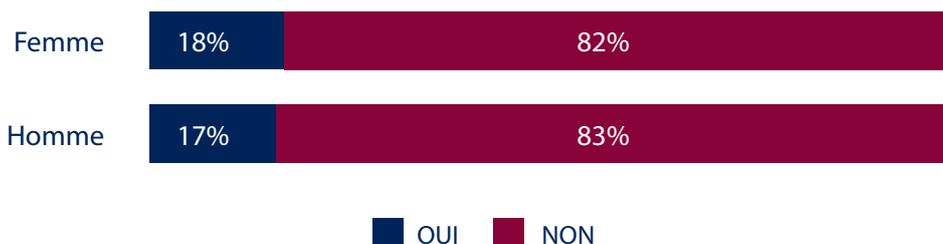
**Figure 60 : Difficultés rencontrées pendant la campagne électorale selon la région**



Force est de constater que près d’une conseillère sur cinq (18.6%) déclare avoir été victime de violences durant la campagne électorale (Figure 61). C’est le cas surtout des conseillères des communes des régions du Sud-Ouest dont un tiers déclarent avoir été victimes de violences durant leurs campagnes électorales, alors que seulement 7% des conseillères de la région du Centre-Est affirment avoir subi une forme de violence durant leurs campagnes (Figure 62). Notons ici aussi que 17% des conseillers interviewés ont déclaré avoir subi des violences.

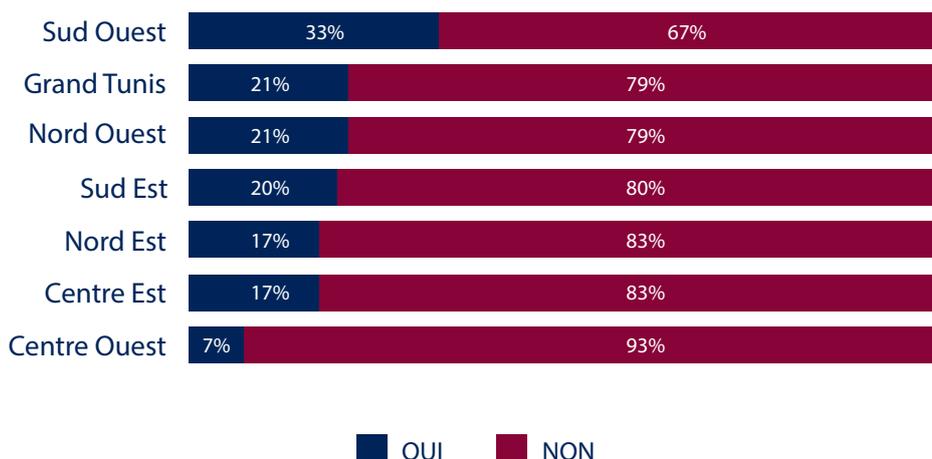
Il s’agit notamment d’harcèlement moral, mais aussi de discrimination selon le genre et de chantage matériel comme le montre la Figure 63.

**Figure 61 : Violences subies pendant la campagne électorale**



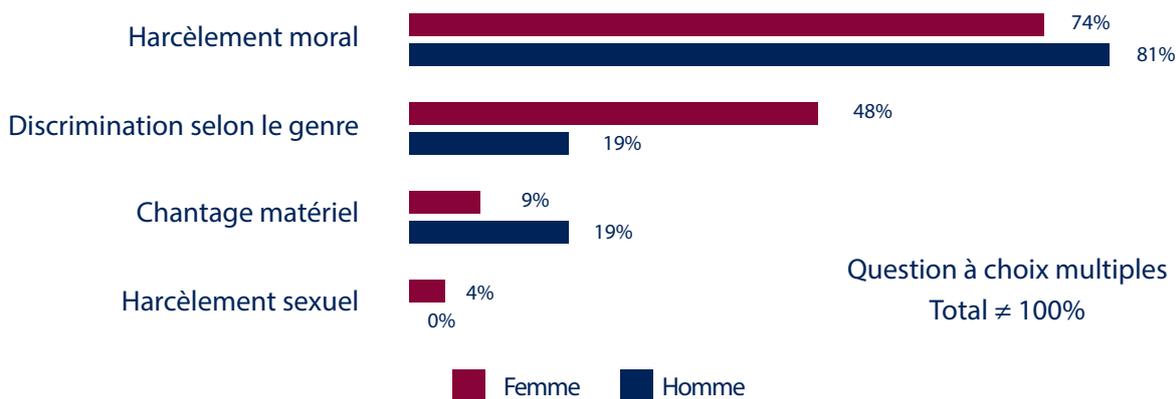
Nombre d’observations : 125 femmes et 93 hommes

**Figure 62 : Violences subies pendant la campagne électorale selon la région**



Nombre d'observations : 125 femmes

**Figure 63 : Nature des violences subies durant la campagne électorale**



Nombre de réponses : 17 femmes et 13 hommes

Toutefois, malgré les difficultés rencontrées durant la campagne électorale, prenant la forme de ce type de violence verbale, la réaction de ces conseillères était « très tolérante ». En fait, elles ne considèrent pas que ce type d'agression puisse représenter une réelle difficulté.

Ce constat est probablement dû à un phénomène de banalisation de certains types de violences verbales ou psychologique face auxquels les femmes ont développé une certaine immunité donc qu'elles ne mentionnent pas. Ce constat était palpable lors des focus groups animés auprès des mairesses dans la première partie de cette étude. En effet, plusieurs mairesses ont nié avoir subi des violences. Mais au cours de la discussion, elles ont confirmé d'un air détaché qu'elles ont bien sûr subi une violence verbale.

Il est très important de mettre en évidence, à ce niveau de l'analyse, le risque de banalisation de certains types de violence prenant la forme de propos vulgaires, se référant directement à une forme de ségrégation basée sur le genre, soient acceptés, tolérés et, ce qui est inquiétant, considérés même

normaux ou naturels. Est-ce une surdit  volontaire mue par un  tat d'esprit positif et optimiste ou une r signation devant une fatalit  ? La question n'a pas trouv  r ponse dans les discussions de groupe.

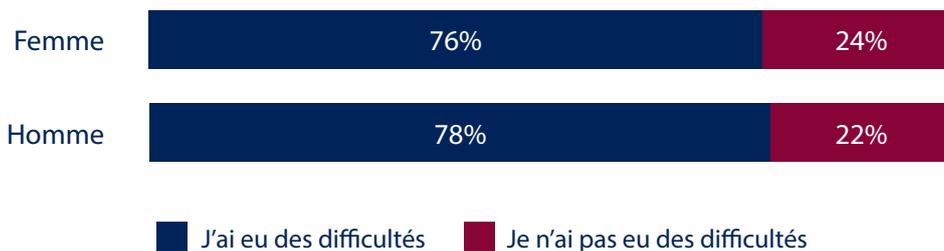
En r sum , l' tude a permis de mettre en  vidence le fait que les conseill res rencontrent plusieurs difficult s, qu'elles ram nent souvent   certaines formes de r ticences, bas es essentiellement sur des id es re ues et les r flexes d'une culture plut t masculine.

N anmoins, les conseill res insistent sur le fait que m me s'il arrive parfois que le leadership f minin soit contest , cela ne porte aucun pr judice   l'accomplissement des responsabilit s de ces femmes dans le conseil et g n ralement   leur effort pour offrir un meilleur service public de proximit .

### III.1.2. Apr s les  lections

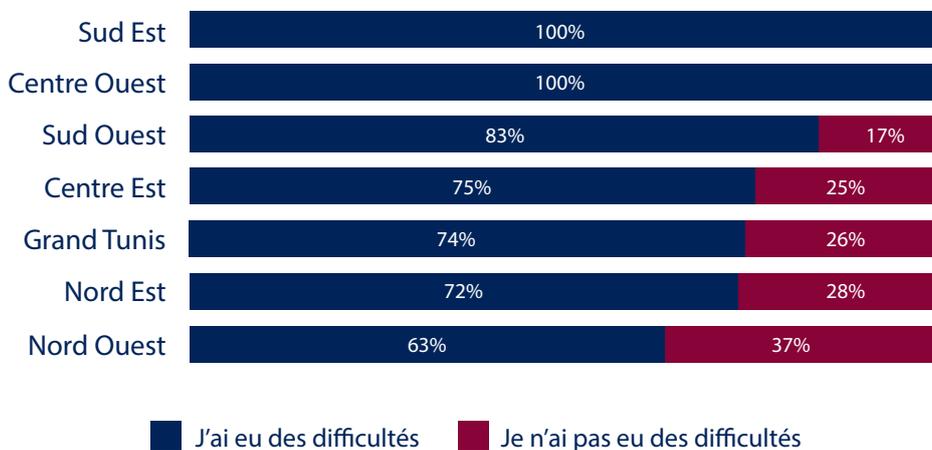
D'apr s les r sultats de l' tude, c'est pendant la p riode post- lection que les conseill res ont rencontr  relativement le plus de difficult s. En effet, la majorit  des conseill res interview es (76%) d clare avoir rencontr  des difficult s apr s avoir  t   lues membres du conseil municipal, contre 78% des conseillers interview s (Figure 64). C'est notamment le cas des conseill res du Sud-Est et du Centre-Ouest qui ont toutes d clar  avoir eu des difficult s, tout comme en moyenne trois conseill res sur quatre des r gions du Sud-Ouest, du Centre-Est et du Grand-Tunis (83% et 75% et 74% respectivement). En revanche, une proportion relativement importante de conseill res de la r gion du Sud-Ouest et du Sud-Est affirme d'avoir eu aucune difficult  particuli re apr s leurs  lections (25% et 33.3% respectivement) (Figure 63).

**Figure 64 : Difficult s rencontr es apr s les  lections**



Nombre de r ponses : 112 femmes et 81 hommes

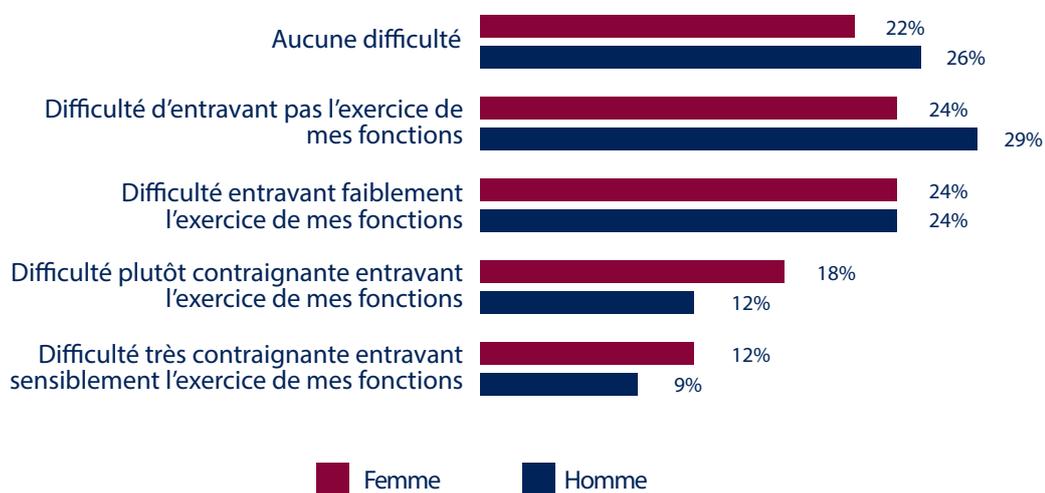
**Figure 65 : Difficult s rencontr es apr s les  lections selon la r gion**



Nombre de r ponses : 112 femmes

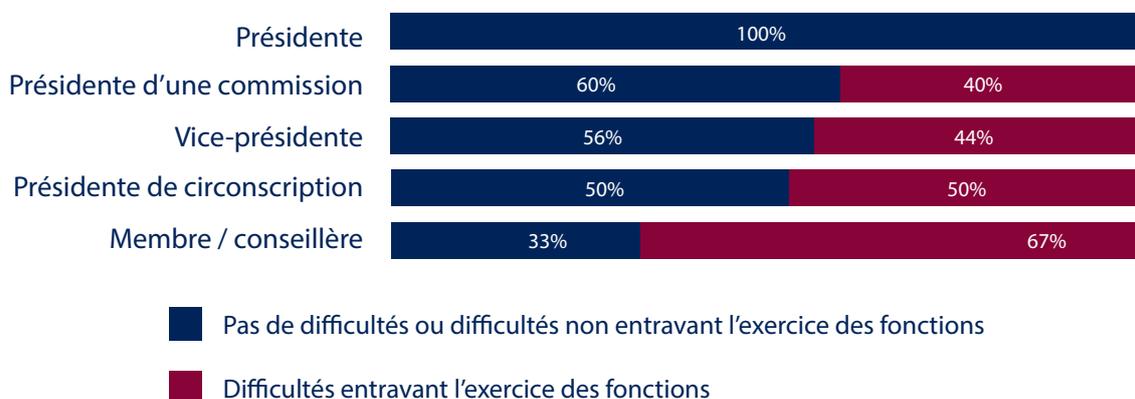
En allant plus en détail dans les analyses, nous avons décliné les réponses des conseillères selon la nature des difficultés rencontrées. Pour ce qui est de l'exercice des fonctions et responsabilités au sein du conseil, près de 21% des conseillères déclarent qu'elles ont dû faire face à des difficultés contraignantes, voire même très contraignantes, entravant l'exercice de leurs fonctions (Figure 66). En outre, les résultats de l'enquête montrent que plus d'une conseillère sur cinq (22%) n'a pas eu de difficultés particulières dans l'exercice de ses prérogatives au sein du conseil municipal. Il n'existe pas une différence significative entre les perceptions de difficultés à exercer les fonctions et responsabilités au sein du conseil conformément aux lois applicables entre les élues femmes et les élus hommes (statistique de khi-deux égale à 3.67 à 4 degrés de liberté). La Figure 67 représente la distribution des conseillères ayant déclaré avoir rencontré des difficultés lors de l'exercice de leurs fonctions au sein du conseil selon leurs fonctions. Alors que toutes les présidentes de conseils interviewées déclarent ne pas avoir rencontré de difficultés, Deux tiers (67%) des membres/ conseillères, sans poste de responsabilité, sont les plus susceptibles de rencontrer des difficultés entravant l'exercice de leurs fonctions.

**Figure 66 : Difficultés à exercer les fonctions et responsabilités au sein du conseil**



Nombre de réponses : 90 femmes et 74 hommes

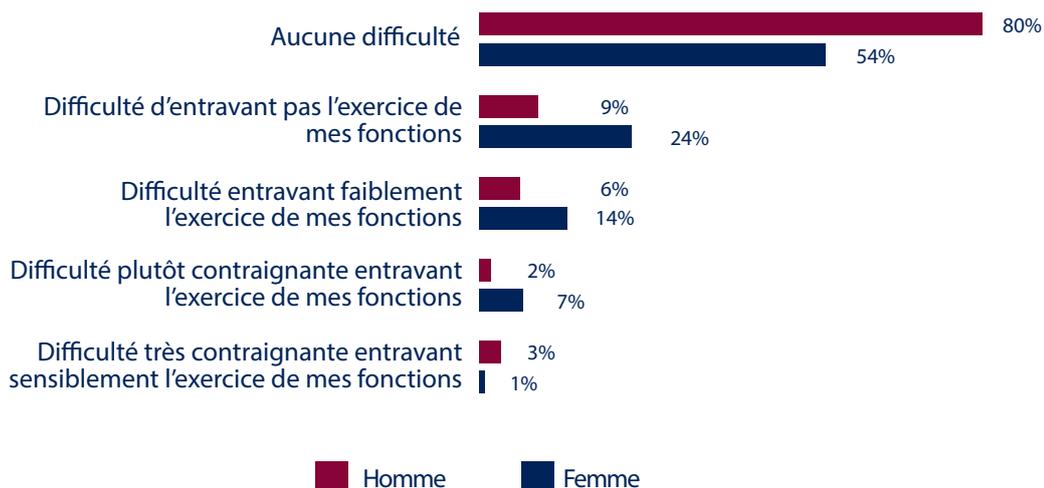
**Figure 67 : Répartition des Difficultés à exercer les fonctions et responsabilités au sein du conseil selon la fonction**



Nombre de réponses : 90 femmes

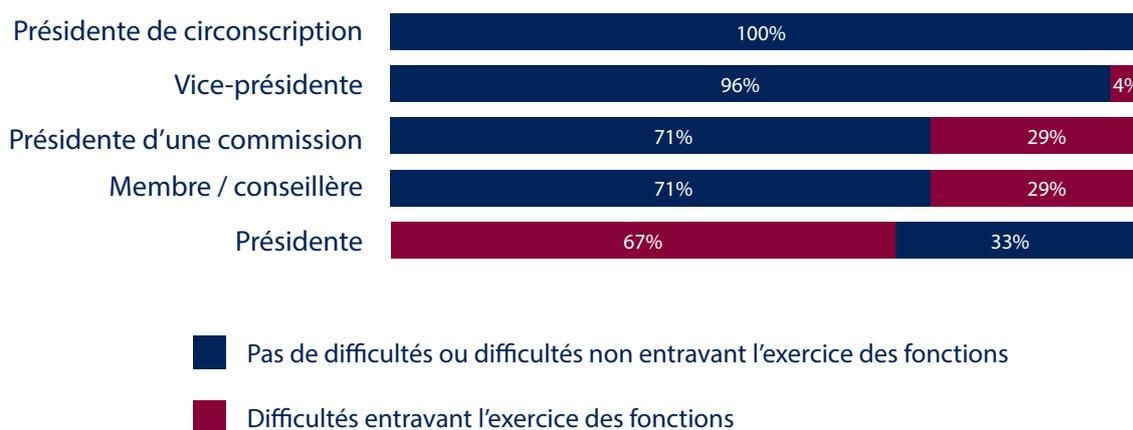
Par ailleurs, la gestion de la relation avec les citoyens représente le défi réel à relever. En se basant sur les résultats dans la Figure 70, il n'existe pas de différence significative entre la perception de l'importance des difficultés rencontrées par les élues femmes et les élus hommes dans leurs relations avec les citoyens de leurs circonscriptions. En effet, sur les conseillères interviewées, seulement 91% affirment n'avoir eu aucune difficulté ou des difficultés non contraignantes dans l'exercice de leurs fonctions avec les citoyens. En revanche, les conseillères affirment avoir rencontré des difficultés et qui qualifient ces difficultés de contraignantes et entravant l'exercice de leurs fonctions auprès des citoyens ne représentent que 2%.

**Figure 68 : Difficultés dans la relation avec les autres membres du conseil du sexe opposé**



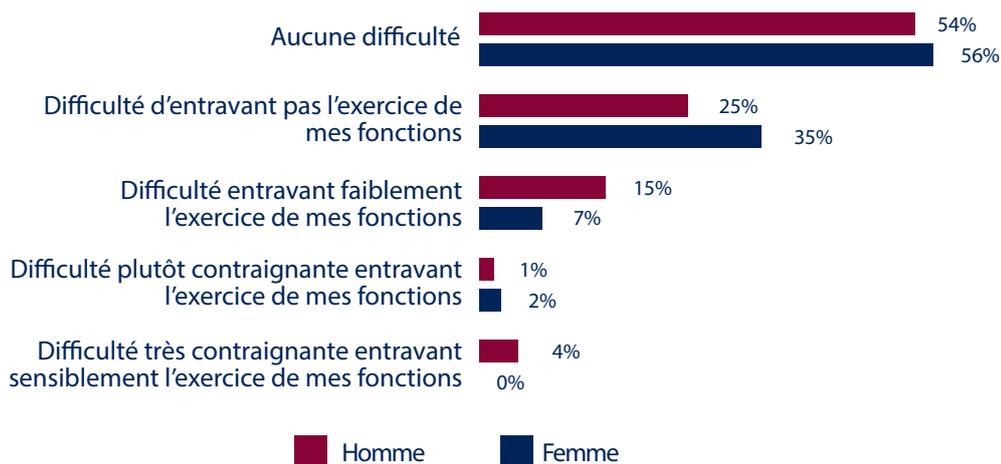
Nombre de réponses : 87 femmes et 66 hommes

**Figure 69 : Répartition des difficultés dans la relation avec les autres membres du conseil du sexe opposé selon la fonction**



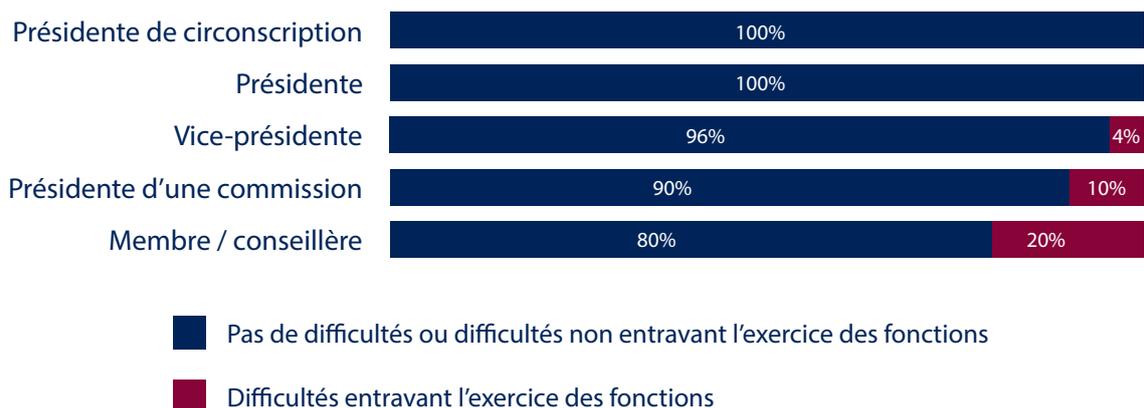
Nombre de réponses : 87 femmes

**Figure 70 : Difficultés dans l'exercice de mes fonctions avec les citoyens**



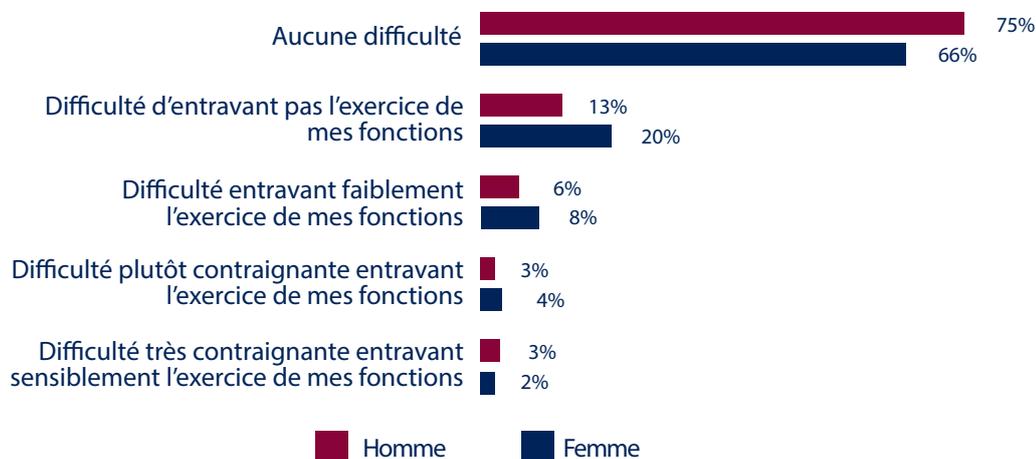
Nombre de réponses : 84 femmes et 71 hommes

**Figure 71 : Répartition des Difficultés à exercer les fonctions et responsabilités au sein du conseil selon la fonction**



Nombre de réponses : 90 femmes

**Figure 72: Difficultés liées au genre dans l'exercice des fonctions avec les citoyens**

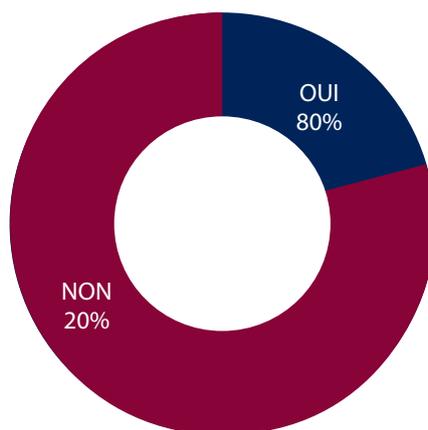


Nombre de réponses : 85 femmes et 69 hommes

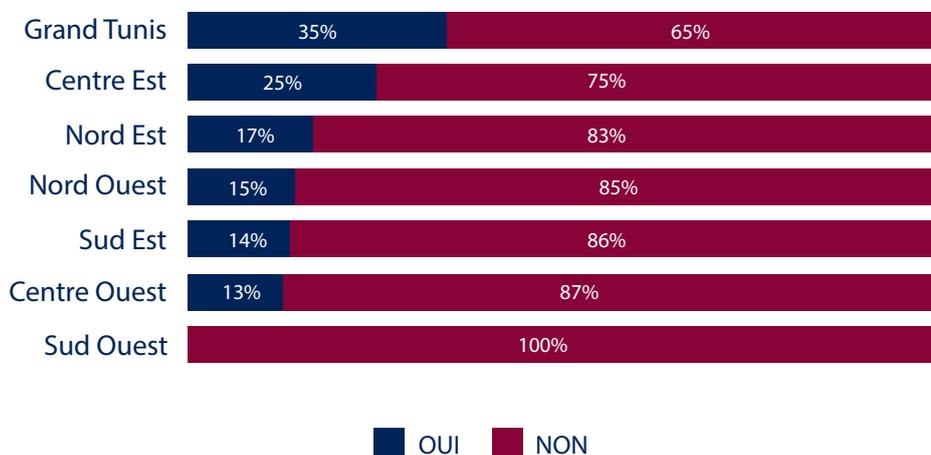
Quant aux difficultés liées au genre dans l'exercice des fonctions avec les citoyens (Figure 72), à ce niveau aussi il n'y a pas de différence significative entre la distribution des répondants femmes et hommes (La statistique de Khi-deux égales à 5.24 à 4 degrés de liberté).

En réponse à la question concernant leur perception d'avoir été victime de discrimination basée sur le genre dans la répartition des fonctions au sein du conseil municipal, les répondants, tout genre confondu, ont été 20% à affirmer avoir subi ce genre de discrimination. La distribution géographique (Figure 74) montre que les régions dans lesquelles il y a les plus grandes municipalités (Grand Tunis, Centre-Est et Nord-Est) renferment le plus grand nombre de mécontents par rapport à la répartition des tâches. Ce résultat est conforme aux intuitions supposant que les enjeux politiques sont bien supérieures dans les plus grandes municipalités ce qui suscite plus de concurrence sur les postes à pourvoir au sein des conseils municipaux. La question qui se pose à ce niveau de l'analyse est si ce mécontentement est ressenti surtout par les femmes ou si c'est un sentiment ne dépendant pas du genre. Afin de répondre à cette question, l'échantillon des répondants est scindé en répondants femmes et hommes croisés avec les régions. La Figure 75 montre qu'hormis la région du Grand Tunis, où le mécontentement est plus prononcé chez les élues, ce sont plutôt les élus hommes qui ont déclaré avoir été victimes de discrimination basée sur le genre dans la répartition des fonctions au sein du conseil municipal dans le reste des régions là où il y a les plus grandes municipalités.

**Figure 73: Pensez-vous avoir été victime de discrimination basée sur le genre dans la répartition des fonctions au sein du conseil municipal?**

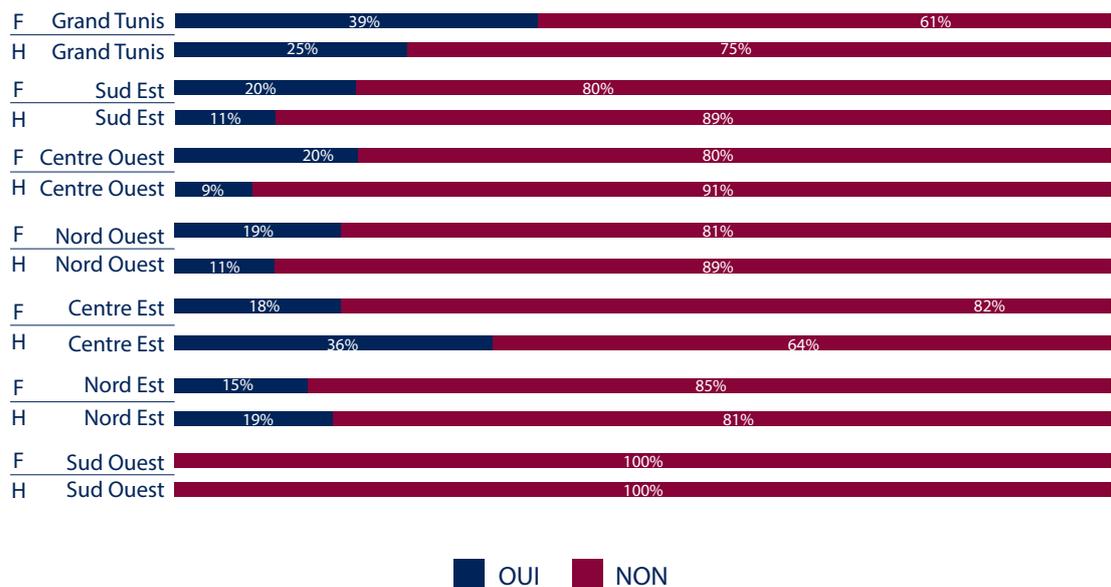


**Figure 74: Répartition de la perception de discrimination basée sur le genre dans la répartition des fonctions au sein du conseil municipal**



Nombre de réponses : 109 femmes et 87 hommes

**Figure 75 Répartition selon la région et le genre de la perception de discrimination basée sur le genre dans la répartition des fonctions au sein du conseil municipal**



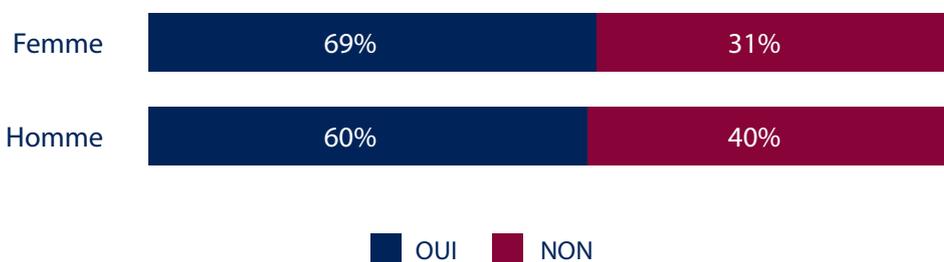
Nombre de réponses : 109 femmes et 87 hommes

## IV. IMPACT DE LA NOUVELLE FONCTION

### IV.1. Formation et développement des compétences

En ce qui concerne l'accès des conseillères à des formations pour développer leurs compétences en relation avec leurs responsabilités dans le cadre de la gouvernance locale, presque 7 sur dix (69%) des conseillères affirment avoir participé à des formations après avoir été élues dans les conseils municipaux (Figure 75). C'est notamment le cas des conseillères des régions du Sud-Est et du Sud-Ouest qui ont presque toutes participé à des formations après leurs élections. En revanche, un tiers (38%) des conseillères du Nord-Est et presque la moitié (45%) des conseillères du Centre-Est affirment ne pas avoir participé à des formations en relation avec la gouvernance locale après avoir été élues (Figure 76).

**Figure 76 : Participation à des formations après avoir été élu(e)**



Nombre de réponses : 111 femmes et 83 hommes

**Figure 77 : Participation à des formations après avoir été élue selon la région**



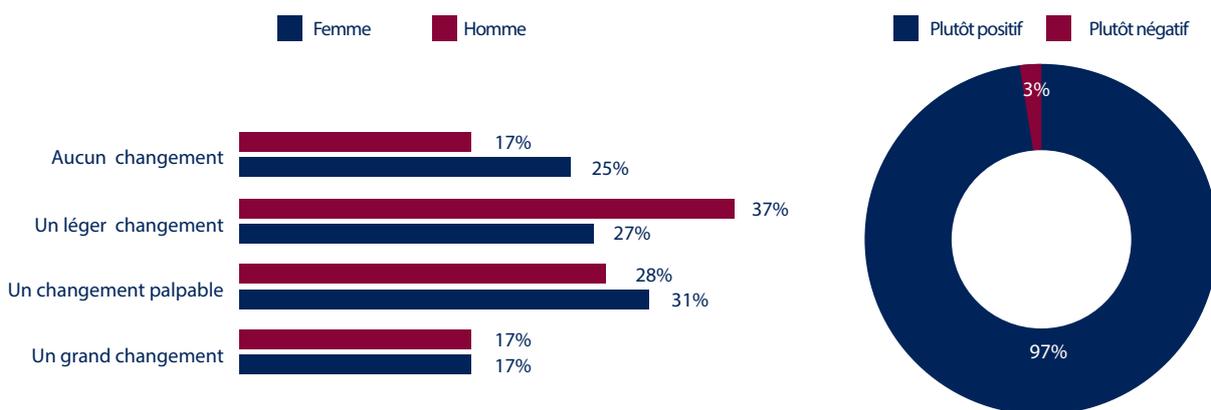
Nombre de réponses : 111 femmes

Il n'y a pas de différence significative entre les femmes et les hommes en termes de participation à des formations après avoir été élus.

## IV.2. Position dans la société

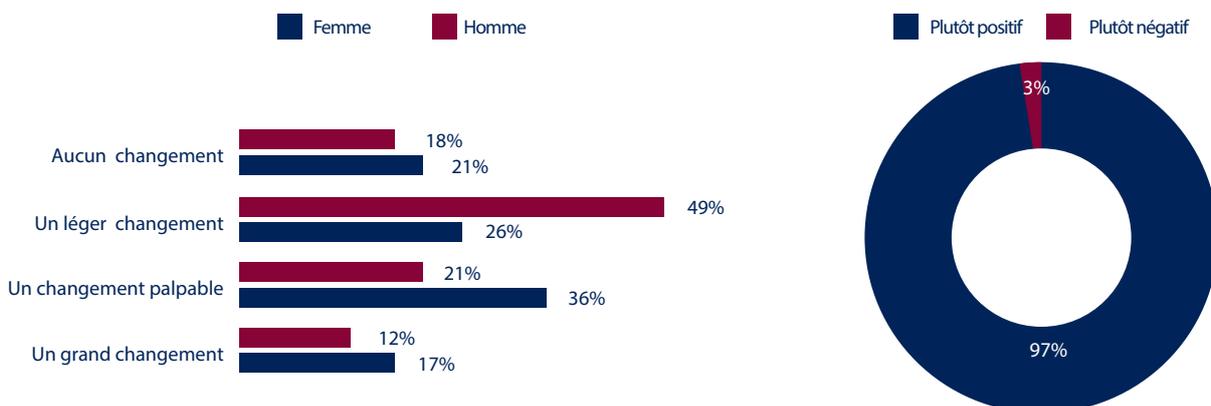
Quant à l'impact de l'élection au sein d'un conseil municipal sur la perception de la société, la majorité des conseillères convient qu'il y a eu un changement de la perception de leurs entourages proches, plutôt dans le sens positif, leur apportant plus d'estime et de respect. En effet, près du tiers (31%) des conseillères affirment avoir constaté un changement palpable dans la perception de leurs entourages proches à leurs égards après avoir été élues et 17% pensent qu'il y a eu un grand changement dans leurs perceptions de la part de leurs entourages proches (Figure 77).

Figure 78 : Impact sur la perception de l'entourage proche après élection



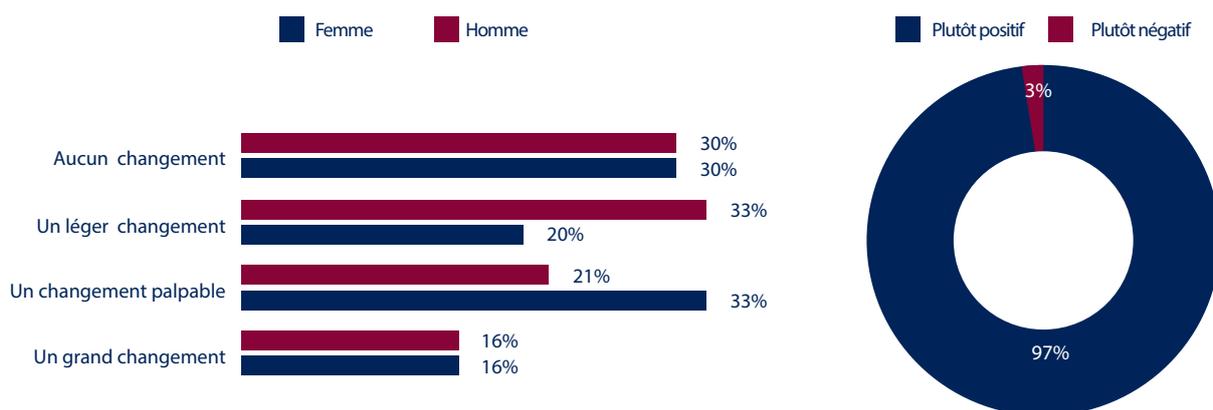
En ce qui concerne la perception de l'entourage élargi du nouveau statut des conseillères, force est de constater que 17% estiment qu'il y a eu un grand changement et 36% d'entre elles pensent qu'il y a eu un changement palpable dans la perception de leurs entourages élargis à leurs égards après avoir été élues aux conseils municipaux. En revanche, 21% des conseillères sont convaincues qu'il n'y a eu aucun changement de leurs statuts aux yeux de leurs entourages élargis (Figure 78). Notons ici que ces changements sont plutôt positifs pour la quasi-majorité des conseillères (97%). Il importe à ce niveau de marquer une différence significative de perception de changement vis à vis de l'entourage élargi entre l'échantillon des femmes et celui des hommes. En effet, les résultats montrent un différentiel de perception positif au profit des femmes.

Figure 79 : Impact sur la perception de l'entourage élargi après élection



Par ailleurs, il ressort de l'enquête que 30% estime que leur accès au conseil municipal n'a eu aucun changement sur la perception des membres des associations et/ou partis politiques à leurs égards. En revanche, 33% d'entre elles affirment avoir touché à des changements significatifs palpables, voire même de grands changements (16%) quant à la perception des membres de leurs associations et/ou partis politiques (Figure 79). Selon la majorité des conseillères, il s'agit plutôt de changements dans le sens positif du terme, malgré le fait que 3% des conseillères ayant constaté un changement de perception aux yeux des membres de leurs familles associatives et/ou politiques, pensent qu'il s'agit plutôt d'un changement plutôt négatif.

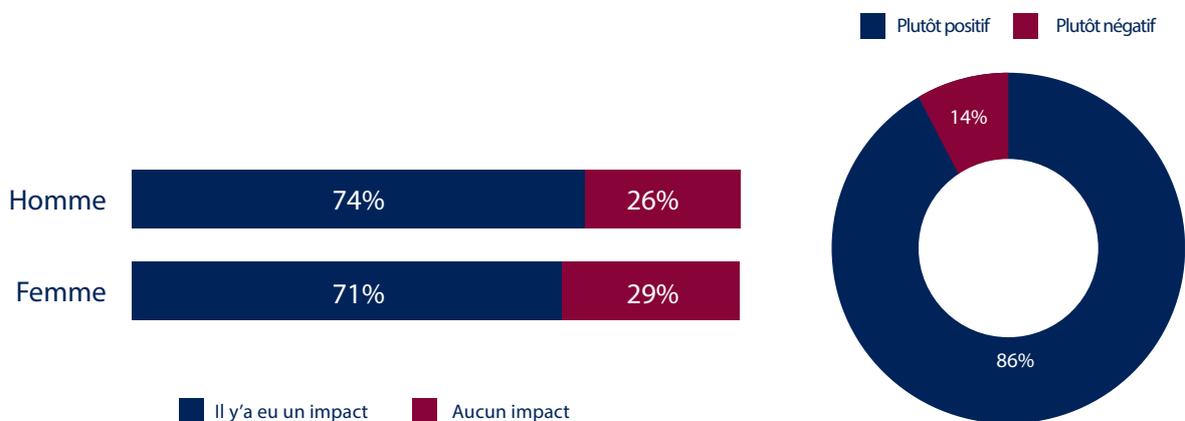
**Figure 80 : Impact sur la perception des membres des associations et/ou du parti politique après élection**



### IV.3. Vie personnelle et vie professionnelle

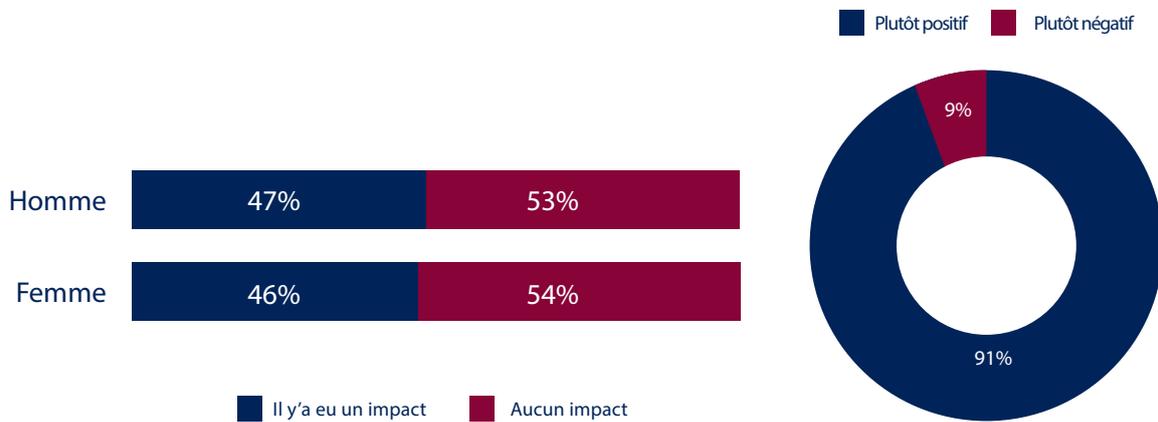
Constatons d'abord que la majorité des conseillères interviewées (74%) pense que leur élection au conseil municipal a eu un impact direct sur leurs vies personnelles. Ces conseillères sont partagées en ce qui concerne la nature de l'impact qu'ont subi leurs vies personnelles. En effet, plus de 86% des conseillères pensent qu'il s'agit d'un impact plutôt positif, alors que 14% pensent au contraire que leurs vies personnelles ont été négativement impactées par leurs élections aux postes de conseillères (Figure 80).

**Figure 81 : Impact sur la vie personnelle après élection**



En ce qui concerne l'impact sur la vie professionnelle, la Figure 81 montre que plus d'une conseillère sur trois (53%) estime que l'accès au conseil municipal n'a eu aucun impact, alors que 47% pensent le contraire. Ces dernières sont aussi partagées en ce qui concerne la nature de l'impact : Neuf conseillères sur dix estiment que l'impact est plutôt positif, alors que seulement 9% estiment que leurs élections au sein d'un conseil municipal avaient négativement impacté leurs vies professionnelles (Figure 81).

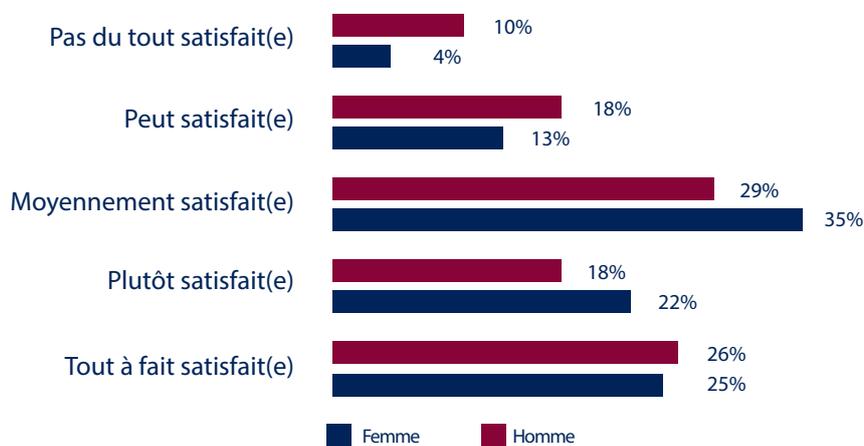
**Figure 82 : Impact sur la vie professionnelle après élection**



#### IV.4. Satisfaction par rapport à l'expérience vécue

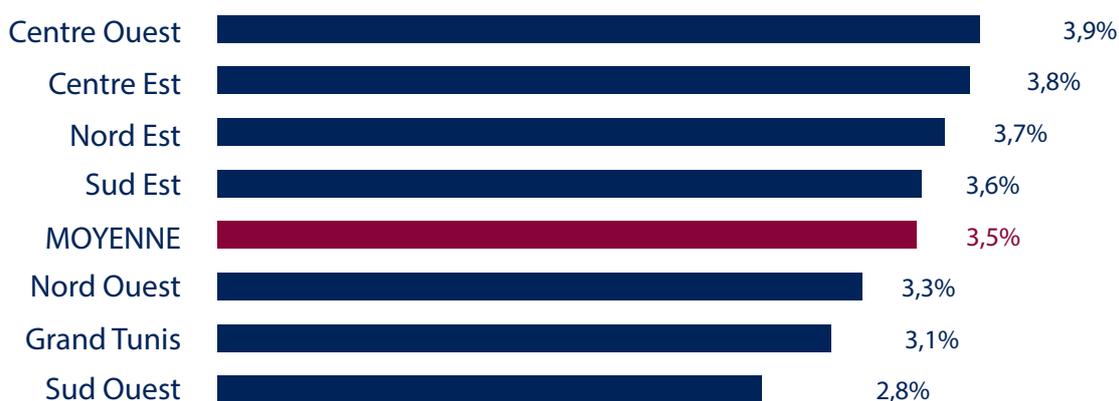
Concernant leur perception de leurs expériences vécues la première année comme élues aux conseils municipaux, plus d'un cinquième (22%) des conseillères s'estiment plutôt satisfaites voire même tout à fait satisfaites pour 25% d'entre elles. Celles qui se considèrent insatisfaites de leur première année au poste de conseillères ne représentent que 4% de l'ensemble des interviewées (Figure 82). Force est de constater qu'avec une moyenne de 3.5 sur une échelle de 1 à 5, les conseillères des régions du Centre-Ouest (3.9), du Centre-Est (3.8) et du Nord-Est (3.7) sont relativement plus satisfaites de leurs expériences en tant qu'élues au sein des conseils municipaux, tandis que les conseillères du Nord-Ouest (3.3), du Grand Tunis (3.1), et du Sud-Ouest (2.8) qui estiment que leurs premières années en tant que conseillères étaient moyennement satisfaisantes. Il existe une différence significative entre le niveau et la distribution de satisfaction entre le groupe des conseillères et celui des conseillers.

**Figure 83 : Satisfaction par rapport à l'expérience vécue en tant qu'élue(e) local(e)**

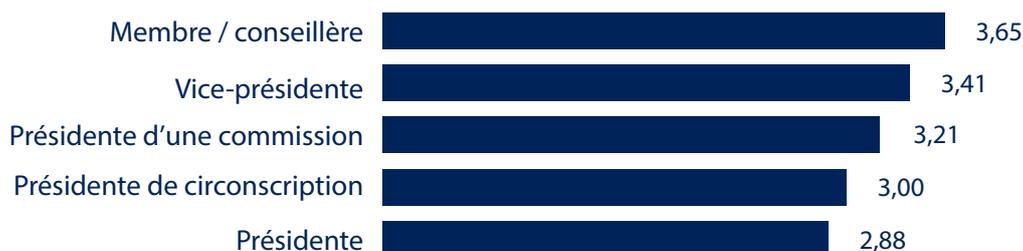


Nombre de réponses : 109 femmes et 87 hommes

**Figure 84 : Niveau moyen de satisfaction par rapport à l'expérience vécue en tant qu'élue locale selon la région**



**Figure 85: Niveau moyen de satisfaction par rapport à l'expérience vécue en tant qu'élue locale selon la fonction**



La perception de leurs expériences vécues la première année comme élues aux conseils municipaux selon leurs fonctions montre qu'elle est affectée par le degré de la responsabilité (Figure 84). Alors que les conseillères sans fonction de responsabilité directe sont les plus satisfaites par l'expérience (3.7), le niveau de satisfaction décroît graduellement avec l'importance de la responsabilité au sein du conseil pour atteindre 2.9 pour les présidentes de conseils interviewées.

## V. PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

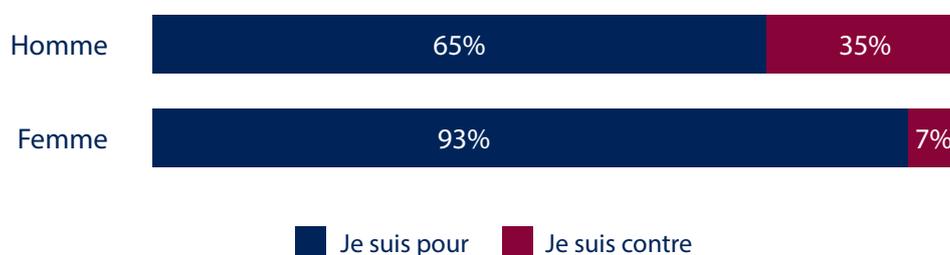
### V.1. Création d'un réseau des femmes élues locales

Cette étude a été l'occasion de mesurer l'intérêt que porteraient les conseillères à la création d'un réseau regroupant les femmes élues locales. Aussi bien dans le cadre des Focus Groups que d'après les résultats des enquêtes par questionnaire, deux positions s'étaient nettement manifestées en réaction à la proposition d'un réseau des femmes élues locales, avec une tendance majoritairement pour la création de ce réseau. En effet, il ressort de l'enquête que plus de 93% des conseillères sont favorables à l'idée de mettre en place un réseau dédié aux femmes élues.

Le premier avis, majoritaire, est positif et considère que l'initiative est louable et que cet espace, une fois créé, permettra l'échange d'expériences et la discussion des problèmes propres aux femmes élues. Aussi, elles pensent qu'un réseau consacré exclusivement aux femmes permettra d'évoquer des problèmes sexospécifiques, tels que la gestion du stress, la conciliation entre obligations familiales et responsabilités au sein du conseil ou encore tout simplement se confier entre « femmes » sur les difficultés rencontrées relatives à la question du genre.

Un deuxième avis, amorcé par 35% des conseillères interviewées, considère que la création d'un espace réservé aux femmes ira dans le sens de la consécration de la discrimination basée sur le genre. Cet avis considère qu'il faut promouvoir la mixité et éliminer les clivages femmes/hommes. Ce groupe de conseillères justifie sa position par le fait que les problèmes de l' élu local sont indépendants de son sexe.

**Figure 86 : Avis par rapport à la création d'un réseau des femmes élues locales**



### V.2. Mises à jour légales

Durant une première phase de l'étude, les recommandations des conseillères étaient d'ordre légal, elles ont été intégrées au questionnaire afin de creuser plus ce sujet.

Selon les résultats des réponses (tout genre confondu) sur quatre propositions lesquelles étaient les plus récurrentes durant les entretiens avec les conseillères, les résultats sont les suivants : la première recommandation est la réinstauration de la police municipale, la munir de pouvoir exécutif et la placer directement sous la tutelle des municipalités avec 73% des élu(e)s. La deuxième recommandation en termes de fréquence de vote est l'amendement du mode de scrutin afin de garantir plus d'homogénéité au conseil (28%). La troisième proposition, avec 25% du vote est le durcissement des conditions de la dissolution du conseil municipal. La dernière recommandation est la protection du maire contre la motion de censure avec 19% des réponses.

Par ailleurs, les élu(e)s questionnés ont beaucoup insisté sur l'importance des formations pour le développement de leurs compétences en matière de gouvernance locale. Dans ce sens, les conseiller(e)s ont donné dans l'ordre de leur intérêts les formations suivantes:

- La mission, vision et objectifs de la commission « Equité et égalité des chances entre les sexes » avec 82%,
- Les indicateurs clés de performance et les outils de leurs mesures avec 57%,
- Planification stratégique des projets à l'échelle de la commune (avec cas pratiques) avec 40%,
- Les procédures de passation des marchés publics avec 15%.

A côté de ces formations, les élus(e)s ont proposé d'une manière spontanée un ensemble de formations auxquelles ils (elles) seraient intéressé(e)s. Les deux propositions redondantes sont la formation sur :

- les techniques de communication et de résolution des conflits dans un groupe ,
- et l'aménagement urbain.

## VI. CONCLUSION

A travers cette étude auprès des conseillères en Tunisie, nous avons essayé d'identifier les différents profils des conseillères ainsi que leurs rapports à la vie publique, associative et/ou politique pour comprendre dans quelle mesure les expériences au sein des associations ou des partis politiques pourraient contribuer ou non à augmenter les chances des femmes pour participer à la vie publique locale et songer à être élues membres ou présidentes des conseils municipaux de leurs localités.

Dans ce sens, il ressort de l'étude que les conseillères présentent des profils d'élues locales assez intéressants, alliant jeunesse, niveau d'instruction élevé et emploi considérable, qui pourraient être parmi les facteurs importants qui leurs ont permis d'être élues.

En outre, l'étude a permis de conclure que, malgré le fait qu'être une élue locale ne soit pas exclusivement réservé aux femmes disposant d'une expérience antérieure dans la vie publique, être active dans la vie politique et/ou associative demeure un atout important. Ce constat a été confirmé par les conseillères qui considèrent que le travail associatif peut booster les candidatures des femmes, mais ne peut pas être considéré comme indispensable pour se porter candidate aux élections municipales, voire même à la présidence du conseil. De même, l'analyse des données de l'enquête permet de conclure que l'accès à un poste de prise de décision au sein des partis politiques, voire même le simple fait d'en être membre, n'est pas primordial pour accéder au poste d'élue locale.

En général, la présente étude met en évidence l'importance des vecteurs associatifs et politiques dans la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans la vie économique et publique, ainsi que dans l'accès aux postes de décision et la lutte contre les violences basées sur le genre.

Par ailleurs, en ce qui concerne la capacité des conseillères à assurer pleinement leurs fonctions, l'étude a démontré que les conseillères disposent de compétences moyennes en termes des règles et des lois régissant la gestion administrative et financière des collectivités locales, avec une certaine disparité entre les régions et entre les genres. Ceci explique bien le fait que les formations et le développement des compétences en matière de gouvernance locale ont été parmi les recommandations formulées par les conseillères ayant participé à l'étude. Notons à ce niveau un différentiel de compétences perçues entre les élues femmes et leurs confrères de la junte masculine.

En ce qui concerne le retour sur expérience des conseillères après une première année en fonction, l'étude a permis de mettre en évidence le fait que les conseillères rencontrent plusieurs difficultés, qu'elles ramènent souvent à une certaine forme de réticences, basées essentiellement sur des idées reçues et les réflexes d'une culture plutôt masculine. Elles insistent en revanche sur le fait que même s'il arrive parfois que le leadership féminin soit contesté, cela ne porte pas vraiment préjudice à l'accomplissement des responsabilités de ces femmes dans le conseil et généralement à leur effort pour offrir un meilleur service public de proximité.

En termes d'impact, il ressort de l'étude que la majorité des conseillères ont eu accès à des formations en matière de gouvernance locale après avoir été élues. Conscientes de l'utilité de ces formations, les conseillères insistent pour avoir accès à plus de formation, dans des formats orientés plutôt vers les aspects pratiques et les études de cas. L'étude a aussi permis de comprendre à quel point le fait d'être élue conseillère pourraient impacter, plutôt positivement, leurs vies personnelles et professionnelles, ainsi que leur statut social.

Pour conclure, il est important de noter que toutes les conseillères étaient unanimes sur le fait que l'expérience du leadership local est une expérience constructive et passionnante, malgré toutes les difficultés qu'elles pourraient rencontrer.

Pour elles, le fait d'être élue au conseil municipal d'une commune est un défi qu'elles ont choisi de relever afin de changer la réalité de leurs communautés respectives. Selon leurs témoignages, il n'existerait pas de difficultés sexo-spécifiques infranchissables dans l'exercice de leurs fonctions au sein de leurs communes. Toutefois, elles avouent qu'il y a un stress à gérer et une charge supplémentaire à soulever au détriment de leurs familles, ce qui représente l'enjeu majeur pour les conseillères qui sont dans l'obligation de trouver un équilibre entre responsabilités familiales et engagement dans les affaires locales.



**Programme pour un leadership municipal inclusif  
avec l'appui des Affaires mondiales Canada**

Immeuble IRIS, 3<sup>ème</sup> étage rue du Lac Malären, Tunis, Tunisie

Tel : +216 71 860 245 / +216 71 860 243 / Fax : +216 71 860 242

**Email : [cilg@cilg-international.org](mailto:cilg@cilg-international.org) - Site web : [www.cilg-international.org](http://www.cilg-international.org)**